

A11C63  
A84  
1995  
50  
Ex. 1  
QL  
P. gouv.

COMMISSION  
DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

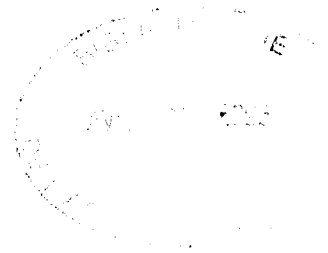
R A P P O R T

Québec 



COMMISSION  
DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11062

A64

1995

50

2x01

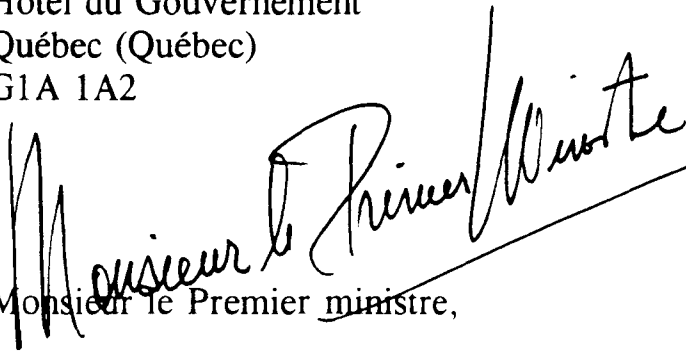
(147.60)

Le présent document a été préparé par la  
COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.  
ISBN 2-550-24154-1

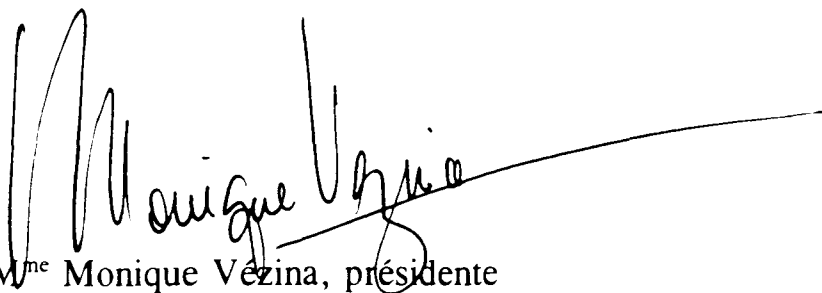
Montréal, le 20 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau  
Premier ministre du Québec  
Hôtel du Gouvernement  
Québec (Québec)  
G1A 1A2

  
Monsieur le Premier ministre,

Daignez recevoir ce **rapport de consultation sur l'avenir du Québec**. Après avoir réalisé le mandat reçu à cet effet par décret du Conseil des ministres, c'est avec grand plaisir et satisfaction que nous avons signé d'un commun accord ledit rapport.

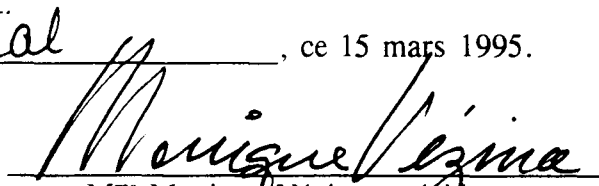
Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

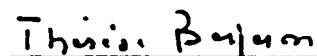
  
M<sup>me</sup> Monique Vézina, présidente




Nous, soussignés, membres de la *Commission des aînées et des aînés sur l'avenir du Québec* et mandatés par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui, nous l'espérons, pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale sur l'avenir du Québec.

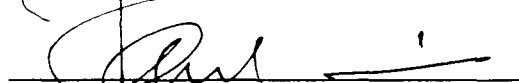
Fait à Montréal, ce 15 mars 1995.


  
M<sup>me</sup> Monique Vézina, présidente

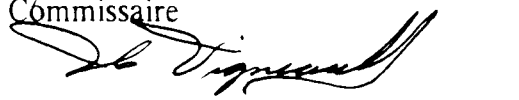
  
M<sup>me</sup> Thérèse Bergeron  
Vice-présidente

  
M. Robert Bouchard  
Commissaire


  
M<sup>me</sup> Marguerite Hogue-Charlebois  
Commissaire

  
M. Paul Mercier  
Commissaire

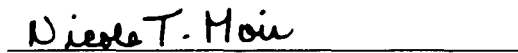
  
M<sup>me</sup> Yolande Richer  
Commissaire

  
M. Jean-Charles Vigneault  
Commissaire \*

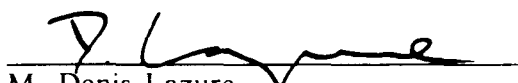
  
M. Léo Paré  
Vice-président

  
M. Richard Guimond  
Commissaire

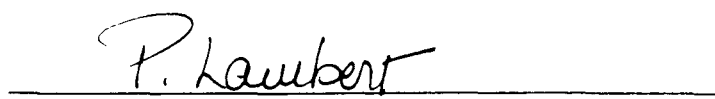
  
M. Pierre Légaré  
Commissaire

  
M<sup>me</sup> Nicole T. Moir  
Commissaire

  
M. Jean Rochon  
Commissaire

  
M. Denis Lazure  
Commissaire substitut

Signé en présence de la secrétaire de la Commission

  
M<sup>me</sup> Pierrette Lambert

\* Voir addendum, page suivante

## ADDENDUM

Au cours des dernières semaines, j'ai fait le tour du Québec pour rencontrer, avec les autres commissaires, des aînés de toutes les régions. Il n'y a pas d'expérience plus enrichissante que le contact avec des citoyens.

Cependant, tout en m'associant au contenu de ce rapport, je ne peux toutefois en endosser les recommandations. En effet, ces recommandations débordent du mandat qui, à l'origine, a été confié à la commission. C'est uniquement sur la base de ce mandat que j'avais accepté de participer. Néanmoins, ce fut le choix des autres commissaires de les endosser et je respecte ce choix.

Dans l'ensemble, le rapport reproduit assez fidèlement les commentaires des citoyens entendus. Par contre, je suis convaincu que les résultats, ainsi que les travaux de cette commission auraient été profondément différents si un plus grand nombre de groupes et de citoyens n'avait pas suivi la recommandation des fédéralistes de boycotter cet exercice de consultation.

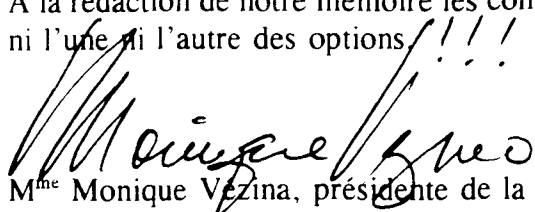
Plus que jamais, je demeure profondément convaincu, après les propos entendus dans les forums, que les Québécoises et Québécois souhaitent arriver à un projet rassembleur. À mon avis, une nouvelle union Québec-Canada, puisqu'elle repose sur le maintien de liens politiques et économiques avec nos partenaires canadiens, est davantage susceptible de rallier une majorité de Québécoises et de Québécois.

\*



Jean-Charles Vigneault  
Commissaire de l'ADQ de la Commission  
des aîné(e)s et des aînés sur l'avenir du Québec

\* À la rédaction de notre mémoire les commissaires avaient d'un commun accord décidé de ne pas supporter ni l'une ni l'autre des options.!!!



M<sup>me</sup> Monique Vézina, présidente de la Commission des aînées et aînés

## TABLE DES MATIÈRES

page

Remerciements . . . . .	xi
Liste du personnel de la Commission . . . . .	xiii
1. Le mandat de la Commission des aînées et des aînés . . . . .	1
2. La démarche et les activités de la Commission . . . . .	5
3. Les propositions de modifications concernant . . . . . l'avant-projet de loi telles qu'elles ont été présentées par les personnes qui se sont adressées à la Commission par écrit et verbalement	13
4. Les préoccupations dominantes concernant l'avenir du Québec . . . . . exprimées par les aînés	43
5. Conclusion . . . . .	73
6. Les recommandations de la Commission . . . . .	79

### ANNEXES :

A) Calendrier et itinéraire de la Commission . . . . .	85
B) Liste des mémoires reçus et auditionnés . . . . . par la Commission	89
C) Les communiqués de presse émis par la Commission . . . . .	93
D) Textes soumis comme projets de préambule . . . . .	107

**N.B. :** Les caractères typographiques ont été choisis en fonction de la clientèle à qui s'adresse le présent rapport. Dans ce document, le masculin est utilisé à seule fin d'alléger le texte.



## REMERCIEMENTS

La Commission tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui, à travers le Québec, ont contribué au succès de la démarche de consultation portant sur l'avenir du Québec qu'elle a réalisée.

Plus particulièrement, nos remerciements s'adressent à :

- Ceux et celles qui nous ont transmis leurs avis par le moyen de lettres ou de mémoires, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont assisté à nos cafés-rencontres et à nos forums, qu'elles y aient pris la parole ou non.
- Tous les membres des divers organismes qui ont contribué à l'hébergement et à l'organisation de nos activités sur le territoire : le personnel des commissions régionales, celui des bureaux de Communication-Québec en région, de même que certains membres d'organismes locaux (regroupements locaux d'aînés, centres culturels, centres d'hébergement, groupes communautaires locaux, etc.).
- Tous les représentants du Bloc québécois qui ont agi comme substitut de M. Paul Mercier, particulièrement M. Maurice Dumas.
- Les membres de l'équipe de soutien de la Commission : ceux et celles qui ont participé à la tournée, l'équipe du secrétariat de la Commission à Montréal ainsi que celle du Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec, notamment M<sup>me</sup> Marie Huot qui a agi comme responsable à la coordination et au soutien de nos activités.
- Le personnel de la Direction générale des services de communication du Conseil du Trésor : M. André Bouliane et son personnel de soutien qui ont réalisé l'enregistrement des débats, la sonorisation et l'aménagement de nos salles.
- Les équipes mobiles de télévision de Radio-Québec, de COGECO, de VIDÉOTRON, de RDI et des réseaux communautaires qui ont capté et transmis plusieurs de nos délibérations.
- Le personnel du Service de la bureautique du ministère du Conseil exécutif qui nous a fourni l'équipement approprié, sans compter l'aide technique et les conseils nécessaires.

- M. Luc Bérard de la Sabem qui a veillé avec une diligence remarquable au transport terrestre des membres de la Commission et de leurs bagages.
- L'équipe du Service des transports aériens du gouvernement du Québec sans qui nos longs déplacements n'auraient pas été possibles.

**LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE SOUTIEN  
DE LA COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS**

\* \* \*

**ÉQUIPE DE TOURNÉE**

M<sup>me</sup> Marie Beaubien, agente d'information

M. Michel Desgagné, animateur

M<sup>me</sup> Pierrette Lambert, secrétaire de la Commission

M<sup>me</sup> Françoise Madore, adjointe au coordonnateur de la tournée

M. François de Lorimier Milette, coordonnateur de la tournée

M. Robert Robert, analyste

**ÉQUIPE DE SOUTIEN ADMINISTRATIF**

M<sup>me</sup> Carole Fiset, analyste adjointe

M<sup>me</sup> Réjeanne Lemay, responsable administrative

M<sup>me</sup> Josée Marois, agente de secrétariat

M<sup>me</sup> Nicole Martel, technicienne en administration

**ACCUEIL**

M<sup>me</sup> Joanne Boulanger

M<sup>me</sup> Colette Côté

M<sup>me</sup> Brigitte Dubuc

M<sup>me</sup> Micheline Malouin

M. Normand Saint-Jean



## **CHAPITRE 1**

### **LE MANDAT DE LA COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS**



## **1. LE MANDAT DE LA COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS**

Le gouvernement a reconnu par un décret adopté le 11 janvier 1995 qu'il y avait lieu que l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec déposé préalablement à l'Assemblée nationale fasse l'objet d'un processus d'information et de participation sur l'avenir du Québec rejoignant le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois.

Par ce décret, le gouvernement décidait aussi de constituer des commissions itinérantes pour chacune des régions du Québec et pour certains groupes de citoyens.

Le mandat qui a été confié à ces commissions, dont la Commission des aînées et des aînés, est le suivant :

«entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission;

recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une déclaration de souveraineté qui sera inscrite au préambule du projet de loi sur la souveraineté du Québec;

recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;

fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission».

\* \* \*



## **CHAPITRE 2**

### **LA DÉMARCHE ET LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION**



## **2. LA DÉMARCHE ET LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION**

Le mandat confié à la Commission des aînés était identique à celui des commissions régionales, c'est-à-dire : recevoir des commentaires et des propositions, ainsi qu'entendre et informer les citoyens sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec.

À ce mandat, s'ajoutait un défi considérable, puisque la Commission devait rejoindre les aînés dans leur milieu de vie, ce qui impliquait de parcourir l'ensemble du territoire québécois.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission a dû développer des méthodes de travail qui conciliaient des aspects logistiques, organisationnels et éducatifs exigeant des commissaires une disponibilité remarquable.

Il nous a semblé important de décrire brièvement cette formule qui a fait ses preuves, puisqu'elle pourrait être utilisée à bon escient dans l'avenir, par exemple, au cas où on voudrait poursuivre la présente démarche d'information-consultation.

Au départ, on avait prévu des modalités de déroulement différentes pour les activités du matin et de l'après-midi :

- a) une formule dite «cafés-brioches» en matinée où les délibérations se voulaient plus informelles, autour de tables rondes qu'animaient les commissaires répartis dans la salle;
- b) en après-midi, un fonctionnement plus formel, la salle étant disposée en mode «forum», c'est-à-dire que les commissaires faisaient face à la salle en vue de répondre aux questions et de réagir aux commentaires.

Rapidement, après à peine trois séances, sauf l'aménagement des salles, le déroulement et le contenu de ces deux activités se sont uniformisés.

Au cours des premiers cafés-rencontres, les participants étaient invités à formuler pendant quelques minutes leurs préoccupations majeures que les

commissaires présents aux tables rondes transmettaient à la salle. Cette approche a vite été abandonnée puisque l'on a réalisé qu'il n'était pas possible d'établir de cette façon un ordre du jour convenable.

Dès la quatrième séance des cafés-rencontres, on en est venu à étudier le projet de loi article par article. Mais, encore là, on s'est rendu compte que le fait de traiter le préambule dès le début d'une séance (c'est-à-dire, comme on disait, «faire l'exercice de la page blanche»), perturbait le déroulement. Cette façon de faire donnait lieu à des envolées impromptues qui retardaient l'étude de l'avant-projet de loi. L'exercice de la page blanche (ou la formulation de «valeurs» pouvant fonder un «projet de société») a finalement été abordé au moment où on étudiait l'article 3 de l'avant-projet de loi portant sur la constitution. On pouvait ainsi assister à l'expression de nombreuses préoccupations et à l'énoncé de longues listes de valeurs que les gens aimeraient qu'on inscrive dans le préambule de la loi ou dans la future constitution.

Ainsi, dès la cinquième séance, la Commission des aînés a-t-elle adopté une forme d'animation et un mode de déroulement qui s'est avéré très efficace par la suite, du moins pour ce qui est de la communication de renseignements pertinents. Certains médias ont d'ailleurs mentionné, en parlant des activités de la Commission des aînés, «le ton respectueux des interventions et le caractère appliqué des participants». «C'était un peu, ont dit certains, comme un travail scolaire, les gens préparaient leurs devoirs, le climat était serein...». Par ailleurs, étant donné que plusieurs séances de la Commission ont été captées et retransmises par la télévision communautaire, on ne saurait nier l'effet multiplicateur d'une telle approche.

Le déroulement des séances de la Commission, qu'il s'agisse des cafés-rencontres ou des forums, a graduellement pris l'allure suivante :

- Dès l'ouverture, les représentants des partis politiques (Parti Québécois, Bloc québécois et Action démocratique du Québec) étaient invités à présenter sommairement leur position.
- La présidente invitait ensuite les participants à éviter les applaudissements de façon à laisser s'exprimer les points de vue sans que l'on

assiste à des réactions positives ou négatives de la salle. La présidente soulignait aussi que le mandat de la Commission ne consistait pas à susciter un débat politique, mais bien à informer les gens sur le contenu et la portée de l'avant-projet de loi, à écouter les commentaires et à répondre aux questions.

- La présidente expliquait alors que les trois premiers articles de l'avant-projet de loi en constituent la base, puisque l'un présente un projet politique (article 1 : la souveraineté), l'autre un projet économique (article 2 : l'association économique avec le Canada) et le troisième un projet social (article 3 : la nouvelle constitution).
- Pendant une période relativement longue, les participants étaient finalement invités à exprimer dans l'ordre suivant : ce qu'ils entendent par souveraineté; comment ils conçoivent une association économique avec le Canada; quelles sont les valeurs que l'on devrait inscrire soit dans le préambule ou dans la future constitution.
- Finalement, on poursuivait l'étude de l'avant-projet de loi en procédant systématiquement article par article, les participants utilisant tous le Guide de participation. Comme support physique à cette démarche, on avait placé devant la salle un bloc de conférence qui simulait la «page blanche» du préambule sur laquelle on inscrivait les valeurs suggérées par les participants. Au moment de discuter les différents articles, une reproduction de l'avant-projet de loi de très grand format, dont on tournait les pages une à une, servait à marquer le rythme et à fixer l'attention des participants.
- Autant que possible, on entendait d'abord toutes les questions et les commentaires que la salle voulait formuler sur un sujet donné. Selon la nature des interventions, l'un ou l'autre des commissaires était invité à formuler un bref commentaire. A l'occasion, ce sont des citoyens qui se transformaient en «personnes-ressources».

On doit indiquer que la plupart des questions et des commentaires ont reçu une réponse aussi «objective» que possible, les commissaires se basant à cette fin sur le contenu des fiches techniques mises à leur disposition par le Secrétariat national.

Il est clair, en examinant les contenus recueillis par la Commission, que les rencontres tenues par celle-ci ont été consacrées en grande partie à des sujets directement reliés à l'avant-projet de loi, les autres sujets ne suscitant que peu d'interventions. Cette façon d'aborder l'étude de l'avant-projet de loi, en procédant article par article, a certainement facilité l'encadrement des délibérations tout en donnant lieu à une transmission efficace de l'information ainsi qu'à la formulation de plusieurs propositions de modifications à l'avant-projet de loi. Dans plusieurs cas, on a réalisé que le fait de fournir des explications et des réponses objectives aux questions avait pour effet de réduire considérablement les inquiétudes des participants.

En regard de l'objectif consistant à expliquer l'avant-projet de loi et à entendre ce que les gens âgés ont à en dire, la Commission des aînés a, semble-t-il, réalisé son mandat. Certains voulaient dire ce qu'ils pensaient de l'avant-projet de loi et la Commission les a écoutés : ils ont proposé des modifications aux divers articles; ils ont fait part de leurs rêves, de leurs convictions, des valeurs qu'ils jugent prioritaires; certains ont expliqué pourquoi ils s'opposent au projet; plusieurs ont démontré pourquoi ils sont favorables au projet.

Mais la majorité de ceux qui ont assisté aux rencontres tenues par la Commission ne se sont pas exprimés en public. Ils sont venus avec leurs opinions, leurs craintes, leurs espoirs et leurs questions. Ils sont surtout venus pour écouter et pour apprendre, cherchant à mieux comprendre. Et de nombreux témoignages reçus par les commissaires pendant les pauses-café et après les rencontres indiquent que la plupart des participants ont été très satisfaits; très heureux des renseignements reçus. En effet, pratiquement à chaque séance, plusieurs participants affirmaient qu'ils appréciaient la quantité et la qualité de l'information qui leur avait été communiquée.

Toutes ces personnes venues chercher de l'information et heureuses d'en avoir obtenue ne sont pas remarquées par les médias. Il semble qu'il s'agit là d'un des résultats les plus importants qu'ait obtenus la Commission des aînés et qui révèle que le besoin d'information bien vulgarisée est énorme.

La participation s'est traduite par la présence d'un nombre variable d'intervenants selon les endroits visités. Certaines séances, particulièrement le matin, ne regroupaient qu'une quinzaine de personnes. À d'autres moments, on pouvait compter près de deux cents personnes dans la salle. Il faut dire que, dans bien des cas, les personnes âgées ont préféré participer aux travaux de leur commission régionale à laquelle elles pouvaient sans doute s'identifier davantage, plutôt que d'assister aux rencontres de la Commission des aînés.

Au total, près de 3 000 personnes ont participé aux activités de la Commission. Par ailleurs, le secrétariat de la Commission a reçu quelque 185 documents (notes manuscrites, lettres et mémoires). La Commission a tenu deux séances d'audition de mémoires, une à Montréal et l'autre à Québec. (Voir la liste des mémoires présentés en audition à l'Annexe B.)

Les propositions de modifications à apporter au texte de l'avant-projet de loi, exprimées verbalement en salle et dans les documents reçus au secrétariat de la Commission, ont toutes été relevées, de sorte que l'on a pu les compiler et les analyser. (Voir chapitre 3, ci-dessous.)

À la lumière des notes prises séance tenante par les commissaires, il nous fut aisé d'identifier les préoccupations dominantes exprimées par les participants aux travaux de la Commission. (Voir chapitre 4, ci-dessous.)

Finalement, au terme de leur périple, les commissaires ont été en mesure de formuler quelques recommandations concernant l'avenir du Québec. (Voir chapitre 6, ci-dessous.)



## **CHAPITRE 3**

**LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS CONCERNANT  
L'AVANT-PROJET DE LOI, TELLES QU'ELLES ONT  
ÉTÉ PRÉSENTÉES PAR LES PERSONNES QUI SE SONT  
ADRESSÉES À LA COMMISSION PAR ÉCRIT ET  
VERBALEMENT**



### **3. LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS CONCERNANT L'AVANT-PROJET DE LOI, TELLES QU'ELLES ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES PAR LES PERSONNES QUI SE SONT ADRESSÉES À LA COMMISSION PAR ÉCRIT ET VERBALEMENT**

**La Commission des aînés n'endosse pas les propositions de modifications concernant l'avant-projet de loi qui sont consignées dans ce chapitre. Il s'agit là de multiples suggestions qui ont été formulées par les diverses personnes qui se sont adressées à la Commission, soit par écrit par des lettres ou des mémoires, soit verbalement lors des forums tenus par la Commission.**

Les propositions présentées dans ce chapitre ont été acheminées au Secrétariat national qui les a compilées dans un fichier informatisé. Les propos écrits ont donc été transcrits textuellement, tandis que ceux transmis verbalement lors des forums ont été notés à peu près tels quels.

Ces propos ont été de deux ordres. Dans certains cas, ils étaient formulés comme une proposition en bonne et due forme visant à modifier l'un ou l'autre des articles de l'avant-projet de loi. Dans d'autres cas, ces propos avaient une portée plus générale; l'interlocuteur proposait alors soit un commentaire, soit un argument favorable ou défavorable, ou encore il faisait part de certaines appréhensions.

Afin de faciliter l'analyse, on a décidé de traiter ces propositions en deux groupes distincts. Ce chapitre du rapport de la Commission ne traitera donc que des sujets donnant clairement lieu à la modification de l'un ou l'autre des articles de l'avant-projet de loi. Par ailleurs, on trouvera dans le chapitre suivant une analyse des préoccupations dominantes qui ont été exprimées.

Les suggestions concernant le préambule et la future constitution restent cependant plus difficiles à interpréter. Certaines d'entre elles seront traitées dans le présent chapitre du rapport comme des propositions de modifications portant sur l'article 3 de l'avant-projet de loi (Nouvelle Constitution), mais la plupart se retrouveront dans le chapitre suivant, qui porte sur les préoccupations dominantes.

## **0) MANDAT DES COMMISSIONS ET POSITIONS EXPRIMÉES SUR L'AVANT-PROJET DE LOI**

À cet égard, certains mémoires et quelques interventions verbales mettaient de l'avant toute la batterie connue des arguments favorables et défavorables qui révèlent divers types de préoccupations dont on tiendra compte dans le chapitre suivant. Certaines personnes ont cependant cru bon de formuler des propositions particulières à ce sujet.

### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 0.1 Intituler le projet de loi qui sera modifié à la suite du travail des commissions comme suit : «Loi établissant l'État souverain du Québec».**
- 0.2 Le temps accordé à informer et à écouter les électeurs est insuffisant pour un sujet de cette importance.**
- 0.3 Organiser un forum des aînées et des aînés, et des jeunes pour définir les valeurs fondamentales d'un projet de société.**
- 0.4 Faire des études de faisabilité et les diffuser auprès de la population.**
- 0.5 Que le gouvernement publie le plus tôt possible un fascicule fournissant toute l'information pertinente, notamment sur l'évolution du Québec des origines à nos jours, afin de récolter davantage d'adhésions au projet de souveraineté.**
- 0.6 Ajouter un lexique détaillé et des notes explicatives précises portant sur pratiquement tous les articles du projet de loi, afin d'éviter toute ambiguïté sur la terminologie employée et sur la signification et la portée des différents articles.**
- 0.7 Jusqu'à ce que l'on s'engage dans la «période référendaire», trouver des moyens pour sécuriser la population qui manifeste des craintes et des doutes; par exemple, en poursuivant l'opéra-**

**tion d'information et de concertation, en maintenant en place une ou des commissions itinérantes.**

- 0.8 Pour convaincre la population, surtout celle à revenu modeste, il faut à tout prix démontrer que la souveraineté sera porteuse d'un projet de société qui nous assurera une plus grande justice sociale.**
- 0.9 Qu'une commission itinérante semblable à la Commission des aînés devienne permanente après l'indépendance afin d'informer les intéressés, de faire leur éducation et de démystifier les mythes collectifs.**
- 0.10 Analyser d'abord la situation du Québec à la lumière des études des Nations Unies sur le niveau de vie d'un pays, prendre sérieusement en considération tous les paramètres, continuer à s'interroger, élaborer un projet de société rassembleur et s'attaquer aux problèmes économiques, avant de rechercher la souveraineté.**
- 0.11 Refus de la souveraineté si celle-ci signifie une augmentation de la taille et des dépenses de l'État.**

\* \* \*



## **1) SOUVERAINETÉ (article 1)**

Bien que l'article 1 constitue un «article déclaratoire» déterminant le sujet sur lequel porte l'avant-projet de loi et que, de ce fait, il ne saurait être modifié, quelques intervenants ont suggéré d'autres formulations pour cet article.

### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 1.1 «Le Québec est un pays souverain et démocratique.»**
- 1.2 «Le Québec est un pays souverain dont le français est la langue officielle.»**
- 1.3 Étant donné que le concept de «souveraineté» porte à confusion, affirmer que : «Le Québec est une république autonome et indépendante sur le plan politique.»**
- 1.4 Énoncer explicitement la définition d'un pays souverain dans l'article 1. Utiliser la définition de la Commission Bélanger-Campeau : «La souveraineté, c'est le pouvoir de voter toutes nos lois, de percevoir tous nos impôts et de signer tous nos traités.»**
- 1.5 Fournir une définition claire de la souveraineté comparative-ment à la séparation, au moins dans les notes explicatives.**
- 1.6 Si l'on adopte une question à deux ou trois volets (article 17), il y aurait probablement lieu de modifier la formulation de l'article 1.**

\* \* \*

## **2) ASSOCIATION ÉCONOMIQUE (article 2)**

Sur ce point, s'expriment évidemment les arguments négatifs de ceux qui pensent que le Canada ne voudra en aucune façon convenir d'une association économique. D'autres indiquent que le Canada négociera par réalisme face à une décision démocratique, par intérêt face à plus de sept millions de consommateurs et par nécessité face à un pays intercalé dans son territoire.

Certains suggèrent de modifier ou de clarifier cet article, particulièrement le premier alinéa.

### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 2.1 Remplacer le mot «accord» par le mot «entente», en raison de l'échec des tentatives antérieures d'accords avec le gouvernement du Canada.**
- 2.2 Au lieu de parler d'association économique, il vaudrait mieux parler d'un «nouveau partenariat» avec le reste du Canada, tout en passant par la souveraineté.**
- 2.3 Chercher le moyen d'amalgamer la position de l'ADQ et celle du PQ par une reformulation de l'article sur l'association économique.**
- 2.4 Compléter l'article, par exemple en ajoutant que le Québec devient un pays souverain en association politique avec le Canada.**
- 2.5 L'association devrait être négociée avec la Fédération des provinces canadiennes et non avec le gouvernement du Canada. Pourquoi ne pas dire que le Québec négocierait des ententes économiques avec les États voisins ou, encore, autoriser le gouvernement à négocier des accords avec tout autre gouvernement au lieu de s'en tenir seulement au Canada.**

- 2.6 Ne conditionner en aucune façon la réalisation de la souveraineté à la nécessité de l'association. (Clarifier la formulation de l'article à cet égard, ou expliciter ce sujet au moins dans les notes explicatives.)**
- 2.7 Indiquer dans l'article ou dans les notes explicatives que l'on préservera la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes avec le reste du Canada, que l'on n'établira pas de postes frontière ni de postes de douanes et que l'utilisation du passeport ne sera pas nécessaire pour les déplacements entre le Québec et le Canada, comme c'est le cas actuellement avec les États-Unis.**
- 2.8 La négociation de l'association devrait être intimement liée à celle du partage de la dette et des actifs.**
- 2.9 Mettre le mot «accord» au pluriel, car le Québec devrait pouvoir conclure plusieurs accords avec le Canada.**
- 2.10 Incorporer cet article dans celui sur les traités et les alliances internationales, étant donné que cette association n'entrera en vigueur qu'après la souveraineté.**

\* \* \*

### **3) NOUVELLE CONSTITUTION (article 3)**

Cet article, étant donné sa portée, a donné lieu à de nombreux commentaires dont plusieurs seront traités comme «préoccupations» dans le chapitre suivant.

Cet article traitant de divers sujets, nous considérons les propositions de modifications en fonction de ceux-ci.

#### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

##### **3.1 Concernant la constitution dans son ensemble**

**3.1.1 Les modalités concernant l'élaboration, l'adoption et la modification de la constitution devraient être inscrites dans le projet de loi afin de donner des garanties aux citoyens.**

**3.1.2 Pour l'élaboration de la constitution, consulter les citoyens, par exemple en instituant une assemblée constituante ou en tenant des États généraux.**

**3.1.3 Pour l'adoption de la constitution, procéder par référendum.**

**3.1.4 Pour la modification de la constitution, prévoir un référendum ou adopter des règles strictes, par exemple en prévoyant une majorité de deux tiers des voix de l'Assemblée nationale.**

**3.1.5 La constitution devrait protéger la langue française comme langue officielle, à moins que la *Charte de la langue française* n'y soit incorporée.**

##### **3.2 *Concernant la Charte des droits et libertés***

**3.2.1 Réduire les abus auxquels donne lieu la *Charte des droits et libertés*, notamment l'influence des juges dans la gestion des affaires publiques; par exemple en n'incluant pas la *Charte des***

*droits et libertés* dans la constitution afin de pouvoir l'amender pour en garder l'esprit et éviter d'être captif de la lettre de la Charte.

**3.2.2 Compléter la *Charte des droits et libertés* par une charte des devoirs et responsabilités (obligations individuelles et collectives); par exemple : responsabilités des parents envers leurs enfants et vice-versa, droit et devoir de vivre en français, obligation des immigrants de s'intégrer à la société francophone, etc.**

**3.2.3 Mettre un terme aux appels multiples dans les cours de justice par un «ticket modérateur» important payable par la personne concernée (sans aide financière du gouvernement) après un premier appel.**

**3.2.4 Ne pas donner préséance aux droits collectifs sur les droits individuels des citoyens. Établir un équilibre entre les deux.**

**3.2.5 Assurer l'égalité de tous les citoyens, notamment des hommes et des femmes entre les régions, des chances égales pour tous et des choix sans distinction selon le sexe, l'origine raciale ou ethnique, et entre les classes sociales.**

### **3.3 Concernant la communauté anglophone**

**3.3.1 Clarifier cet alinéa, par exemple en traitant les différents sujets que l'on y trouve dans des alinéas différents, pour éviter l'interprétation que tout ce qui s'applique aux autochtones s'applique aussi aux anglophones et pour distinguer les droits des anglophones, de ceux des immigrants.**

**3.3.2 La protection des anglophones et des autochtones ne signifie pas que tout le pays deviendrait bilingue.**

- 3.3.3 Ne pas exagérer en ce qui concerne les droits des autochtones et des autres minorités; ne pas leur accorder de privilèges tels que des exemptions d'impôts et de taxes.**
- 3.3.4 Équilibrer la protection des droits de la majorité francophone avec la protection des droits des minorités.**
- 3.3.5 Ne pas utiliser le mot «multiculturalisme» dans la constitution.**
- 3.3.6 Protéger l'identité de tous les citoyens sans distinction.**
- 3.3.7 Rechercher une réciprocité avec le traitement des francophones dans les autres provinces canadiennes.**
- 3.3.8 Ne protéger l'identité des anglophones qu'en fonction de leurs besoins réels, mais pas au détriment des droits de la majorité. Garder la protection de l'identité des anglophones à l'intérieur de balises.**
- 3.3.9 Parler de la «communauté anglophone québécoise», car il s'agira alors des anglophones résidant au Québec et non de tous les anglophones immigrant au Québec, puisque ces derniers devraient s'intégrer à la société francophone.**

#### **3.4 Concernant les nations autochtones**

- 3.4.1 Reconnaître dans la constitution que les nations autochtones sont des peuples fondateurs sur le territoire du Québec et définir clairement le statut d'autochtone et ce qui en découle.**
- 3.4.2 Reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans toutes ses implications, incluant la dimension territoriale, et négocier d'égal à égal avec eux les modalités d'exercice de ce droit.**
- 3.4.3 Indiquer dans la constitution que les autochtones doivent respecter les lois et règlements du gouvernement québécois,**

**c'est-à-dire traiter les autochtones comme tout le monde sans leur concéder de droits particuliers.**

**3.4.4 Libérer les autochtones de leurs enclos protectionnistes, de leurs réserves, pour s'ouvrir à tout le territoire. Leurs structures de gouvernement pourraient s'apparenter à la réglementation municipale du Québec souverain.**

**3.4.5 Parler de «leurs terres» et non de «terres leur appartenant en propre», car il n'est pas dans leur culture de posséder des terres individuellement.**

### **3.5 Concernant la décentralisation**

**3.5.1 Indiquer dans la constitution les règles de la décentralisation concernant les processus électifs et les arrangements financiers s'appliquant aux instances régionales et locales.**

**3.5.2 Inscrire dans la constitution la délimitation du territoire des régions.**

**3.5.3 Que les responsables des organismes locaux et régionaux soient élus directement par la population. Consolider les pouvoirs locaux au niveau des MRC et des municipalités, et non dans des organismes regroupant des représentants non élus. Limiter les mandats à trois ou quatre ans.**

**3.5.4 Décentraliser les services de santé, d'éducation, les services culturels et de loisirs, et garantir l'équité locale et régionale dans l'obtention de ces services.**

**3.5.5 Supprimer le 3<sup>e</sup> alinéa et le remplacer en ajoutant dans le 2<sup>e</sup> alinéa la reconnaissance d'un palier régional de gouvernement comme suit : « ...reconnaître aux nations autochtones et aux collectivités régionales et locales ... le droit de se gouverner...»**

**3.5.6 La décentralisation devrait impliquer deux paliers de gouvernement : les MRC et le gouvernement central. Ne pas conserver les municipalités locales et les commissions scolaires.**

**3.5.7 Décentraliser vers une seule structure légère de gouvernement local qui pourrait décider du choix des services.**

**3.5.8 Décentraliser au niveau des municipalités locales et non des MRC pour éviter l'exode et la déresponsabilisation comme on l'a vu dans le secteur scolaire.**

### **3.6 Autres éléments concernant la constitution**

**3.6.1 Instituer une république.**

**3.6.2 Changer notre forme de parlementarisme, par exemple en utilisant un mode de scrutin à la proportionnelle et en permettant que les députés puissent voter sur les motions présentées aux Communes sans être obligés de suivre une ligne de parti.**

**3.6.3 Ajouter dans la constitution une disposition indiquant que le gouvernement doit gérer à l'intérieur de paramètres budgétaires préétablis. Obligation pour le gouvernement de toujours présenter un budget équilibré.**

**3.6.4 Incrire dans la constitution les éléments d'une législation du travail qui soit progressiste.**

**3.6.5 Instituer une politique nationale de la vieillesse ou introduire dans la constitution une charte nationale des droits des personnes âgées.**

**3.6.6 Incrire dans la constitution des garanties concernant les pensions et revenus des personnes âgées afin d'éviter que l'Assemblée nationale ne change facilement ces normes.**

**3.6.7 Déterminer dans la constitution le type d'armée que constituera un Québec souverain.**

\* \* \*

#### **4) TERRITOIRE (article 4)**

Il est important de noter en ce qui concerne le territoire que la question du Labrador constitue un thème récurrent. Dans certains cas, on indique qu'il y a lieu de délimiter clairement la frontière du Labrador dont la localisation demeure imprécise. Dans d'autres cas, on insiste pour que le Québec réclame le territoire du Labrador.

Quelques personnes ont mentionné qu'il faudrait vérifier la localisation de la frontière de l'Ontario et du Québec dans la baie d'Hudson; l'Ontario couvrirait toute la zone aquatique de la baie et le Québec n'y aurait pas un libre accès.

#### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 4.1** À l'article 4 on devrait lire « ... les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment du référendum...», et non pas «au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1»; pour ne pas laisser le temps au gouvernement canadien de modifier les frontières.
- 4.2** Bien que cette question soit couverte par des traités internationaux, quelques personnes ont suggéré d'ajouter que le Québec contrôlerait aussi son espace aérien.

\* \* \*

## **5) CITOYENNETÉ (article 5)**

Les intervenants se questionnent principalement sur la possibilité d'obtenir la citoyenneté québécoise tout en conservant la citoyenneté canadienne. Quelques modifications à cet article ont été proposées.

### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 5.1 Clarifier la situation pour les personnes résidant à l'extérieur du Québec au moment de l'entrée en vigueur de la loi; par exemple, en permettant aux Québécois qui s'absentent du pays pendant plusieurs années de conserver la citoyenneté à l'instar de la France, et en facilitant l'obtention de la citoyenneté québécoise pour les descendants de Canadiens français qui n'ont jamais résidé au Québec.**
- 5.2 Établir la concordance entre le *Code civil* et la *Loi sur les référendums* concernant le domicile.**
- 5.3 Faciliter l'obtention de la citoyenneté québécoise pour les immigrants francophones et ceux, même s'ils ne sont pas francophones, qui oeuvrent dans des secteurs économiques stratégiques.**
- 5.4 Établir une politique de réciprocité pour l'obtention des citoyennetés canadienne et québécoise; indiquer par exemple, qu'à la citoyenneté québécoise peut être ajoutée la citoyenneté canadienne sur demande, ce qui permettrait aux francophones résidant dans les autres provinces canadiennes de bénéficier de la double citoyenneté s'ils le désirent.**
- 5.5 Exercer un contrôle sur la citoyenneté lors de l'établissement de la liste électorale en utilisant systématiquement la Commission de révision qui existe en vertu de la *Loi électorale*.**
- 5.6 Déporter dans son pays d'origine tout immigrant qui n'a pas encore obtenu la citoyenneté et qui est reconnu coupable par**

**une cour criminelle, et ce, sans qu'il lui soit possible d'en appeler. (Une autre proposition suggère par ailleurs qu'aucune personne ayant obtenu la citoyenneté ne puisse être déportée sous aucun prétexte, à l'instar de ce que prévoit la Constitution américaine.)**

- 5.7 Comme les Américains l'ont fait dans le passé, accorder aux autochtones la citoyenneté québécoise pour régler le problème de l'intégrité du territoire qu'ils soulèvent. Que les autochtones soient des citoyens québécois d'abord.**
- 5.8 Qu'il ne soit pas possible de revenir finir ses jours au Québec après une longue absence pour s'y faire soigner aux frais de l'État des citoyens. Prévoir une contribution financière pour ces personnes.**
- 5.9 La détermination des critères de citoyenneté devrait être inscrite dans la constitution plutôt que dans une simple loi.**

**\* \* \***

## **6) MONNAIE (article 6)**

Plusieurs intervenants se demandent si le Québec devra obtenir l'autorisation du Canada pour utiliser la monnaie canadienne et ce qui arrivera si le Canada refuse.

Quelques personnes ont suggéré des modifications ou des ajouts à cet article.

### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 6.1 Ajouter à la fin de l'article : « ... sans préjudice au droit du gouvernement de créer sa propre monnaie selon les modalités déterminées par l'Assemblée nationale» ou « ... aussi longtemps que le gouvernement du Québec n'en aura pas décidé autrement».**
- 6.2 Préciser dans l'article ou dans les notes explicatives que le Québec n'aurait pas d'autorisation à demander au Canada pour utiliser la monnaie canadienne.**
- 6.3 Ajouter un alinéa, semblable au premier alinéa de l'article 2, indiquant que : «Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord concernant l'institution d'une union monétaire entre le Québec et le Canada.»**

\* \* \*

## **7) LES TRAITÉS (article 7)**

Cet article n'a donné lieu qu'à deux propositions particulières.

<b>PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION</b>
---

- 7.1 Ajouter après «assume» : «par reconduction librement consentie».**
- 7.2 Prévoir les mécanismes nécessaires pour gérer le contrôle du trafic aérien et fluvial.**

\* \* \*

## **8) LES ALLIANCES INTERNATIONALES - ONU, ORGANISATIONS INTERNATIONALES (article 8)**

Ce sujet n'a suscité aucune proposition formelle de modification.

\* \* \*

## **9) LES ALLIANCES INTERNATIONALES - COMMONWEALTH, FRANCOPHONIE, OTAN, ETC. (article 9)**

Cet article a provoqué à de nombreuses reprises des discussions sur le caractère pacifiste ou non d'un Québec souverain et sur l'utilité d'une armée. La première proposition présentée ci-dessous résume bien ce point de vue.

### **PROPOSITIONS**

- 9.1 Indiquer dans l'article par un alinéa supplémentaire que : «Le Québec participera à des actions internationales humanitaires et pacifistes par le moyen d'une milice nationale ou de la Sûreté du Québec» plutôt que par une armée, même petite.»**

- 9.2 Concernant la francophonie, que le Québec mette fin à ses attitudes «paternalistes» à l'égard des Canadiens français hors Québec et qu'il considère ceux-ci comme des partenaires en prenant des mesures appropriées en ce sens.**
- 9.3 Inscrire dans cet article que le Québec respectera les accords environnementaux de Rio et de Genève.**
- 9.4 Effectuer la correction en ce qui concerne l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui est devenu l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**
- 9.5 Ajouter le Comité international olympique (CIO) à la liste des organismes mentionnés.**
- 9.6 Il n'est pas fait mention dans le libellé de ces deux articles de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette omission doit être corrigée.**
- 9.7 Changer l'ordre d'énumération des organismes mentionnés en commençant par la francophonie.**
- 9.8 Préciser dans les notes explicatives que le fait pour le Québec de rester membre du Commonwealth n'implique aucune sujétion à la Couronne britannique et qu'il s'agit plutôt d'une alliance à caractère économique.**

\* \* \*

## **10) CONTINUITÉ DES LOIS (articles 10, 11, 12, 13, 14)**

Cet ensemble de cinq articles (10 à 14) portant sur la continuité des lois semble surprendre plusieurs intervenants. Beaucoup de personnes s'étonnent à première vue que l'on doive adopter tout un ensemble de lois canadiennes. Elles s'inquiètent de la durée d'une telle situation ainsi que de la nature des modifications qu'y apportera le gouvernement du Québec par la suite.

L'article 11 surtout, qui porte sur les pensions et les suppléments payables aux personnes âgées, suscite beaucoup d'appréhension. Plusieurs déplorent le fait que l'on ne puisse donner des garanties autres que «politiques» en ce qui concerne les barèmes et les conditions qui sont liés à ces programmes particuliers, ainsi qu'à l'ensemble des programmes qui sont actuellement conjoints.

### **- LOIS ET RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX (article 10)**

#### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

**10.1** Qu'advient-il de la *Loi sur les mesures de guerre*?

**10.2** Convier des représentants des aînés à toute commission ou «comité de sages» qui étudierait le transfert des lois fédérales les concernant, avant leur adoption ou leur modification par l'Assemblée nationale.

### **- PENSIONS ET SUPPLÉMENTS DU REVENU (article 11)**

#### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

**11.1** Afin de rassurer et de convaincre plusieurs personnes, indiquer dans l'article de la loi que le gouvernement continuera de payer les pensions et les suppléments payables aux personnes âgées au niveau où ils se trouvaient en mars 1995 (avant le dépôt du

dernier budget fédéral) et non au niveau où ils seront au moment du transfert.

- 11.2 Article trop limitatif. Garantir aussi tous les avantages des régimes sociaux et autres, pas seulement ceux qui s'appliquent aux personnes âgées (prestations d'assurance-chômage, familles, etc.).**
- 11.3 Clarifier la question du caractère privé ou public du régime de pension des anciens combattants. (Des doutes sérieux ont quelquefois été exprimés à ce sujet.) Si le régime de pension des anciens combattants est public, préciser que le gouvernement du Québec continuera de payer ces pensions.**
- 11.4 Indiquer que toutes les entreprises situées sur le territoire du Québec et qui possèdent une charte fédérale devront se procurer une charte québécoise à partir de 1997.**
- 11.5 Spécifier quel sera l'avenir des programmes conjoints : Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA), assurance-chômage, allocations familiales, programmes concernant les personnes âgées, etc.**
- 11.6 Séparer en deux alinéas les dispositions portant sur les pensions et celles portant sur les permis, licences et autorisations. Il s'agit là de deux sujets différents dont la juxtaposition prête à confusion.**

**- TRIBUNAUX ET AUTORITÉ JUDICIAIRE (article 12)**

<b>PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION</b>
---

- 12.1 Pour des raisons de concordance avec la formulation utilisée dans les lois québécoises, remplacer les mots «ou criminelle» par les mots «et pénale» dans l'expression «juridiction civile ou criminelle».**

**- GESTION DU TRANSFERT DES LOIS CANADIENNES  
(article 13)**

**PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 13.1 Lorsque le transfert de la pension de sécurité de vieillesse sera effectué, abolir le mécanisme de récupération de cette pension.**
- 13.2 Mettre les fonds destinés à la pension des personnes âgées dans un fonds géré par la Régie des rentes du Québec et ne jamais verser ce montant au fonds consolidé comme dans le cas de l'assurance automobile.**
- 13.3 Récupérer tous les fonds de pension privés et les transférer à la Régie des rentes du Québec.**
- 13.4 Parler non seulement de priorité mais de sécurité d'emploi en ce qui concerne les fonctionnaires fédéraux.**
- 13.5 Maintenir après le référendum les dispositions de la loi sur la pension des employés fédéraux régissant les conditions de retraite de ceux-ci (c'est-à-dire : pleine indexation, prestations au conjoint survivant, contribution à 100 % par l'employeur au régime de santé de la fonction publique).**
- 13.6 Que le gouvernement du Canada soit le fiduciaire du gouvernement du Québec et que la passation des pouvoirs s'effectue secteur par secteur.**

**- RÈGLEMENTS ET CONVENTIONS DU QUÉBEC (article 14)**

**PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 14.1 Éliminer la référence à l'accès aux écoles anglaises dans cet article, car l'article 3 de l'avant-projet de loi (droits des anglophones) fait double emploi avec celui-ci. (On traite deux fois des droits des anglophones dans l'avant-projet de loi alors qu'il n'est nullement question du français.)**

**14.2 Rétablir la «clause Québec» dans les lois scolaires dès l'accès à la souveraineté.**

## **15) PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES (article 15)**

Dans l'ensemble, cette question reste fort mal comprise. On cherche à savoir s'il s'agira de rembourser du jour au lendemain toute la part québécoise de la dette fédérale et on souhaite connaître les effets du partage de l'actif et du passif, et l'étalement sur plusieurs années des remboursements à effectuer sur la dette. La proposition 15.1 ci-dessous résume bien cette attitude.

### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 15.1 Avant la période référendaire, décrire dans un document d'information, avec chiffres à l'appui, au moins l'ordre de grandeur de l'actif et du passif ainsi que le mécanisme et l'évolution dans le temps des versements à effectuer par le Québec sur la dette fédérale.**
- 15.2 Au cas où après le référendum des Québécois payeraient leurs impôts au gouvernement du Québec et d'autres à celui du Canada, prévoir des mécanismes qui joueraient sur les paiements que le Québec versera au Canada pour sa part de la dette fédérale.**
- 15.3 Indiquer dans le projet de loi que le gouvernement versera annuellement dans un fonds en fiducie les sommes que le Québec considérera devoir payer au Canada comme contribution au remboursement de la dette fédérale, et ce, jusqu'à ce que l'on en vienne à un accord à ce sujet. Les organismes publics du Québec (telles les municipalités) devraient pouvoir emprunter à ce fonds à des taux plus bas que sur le marché.**
- 15.4 Les versements de la part québécoise pour la dette fédérale devraient être effectués au moment où le Canada commencera lui-même à réduire la portion de sa propre dette. Le pourcentage des paiements versés par le Québec devrait en tout temps être équivalent aux versements effectués par le Canada.**

**15.5 Appui à la proposition de M. Rodrigue Biron concernant l'émission par le gouvernement d'obligations pour 20 milliards de dollars.**

**15.6 Le paiement au Québec de l'équivalent des impôts fédéraux devrait servir en priorité à payer les dettes du Québec et du Canada plutôt qu'à augmenter la taille de l'État.**

\* \* \*

## **16) ENTRÉE EN VIGUEUR - DATES (article 16)**

Le fait que la date d'entrée en vigueur de la loi soit fixe, dans la mesure où elle est liée à celle du référendum, en importune plusieurs. Dans bien des cas, on aimerait que le gouvernement se donne une certaine marge de manoeuvre, de façon à pouvoir devancer ou retarder les événements.

### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

- 16.1 Modifier l'article en enlevant «à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure» ou remplacer par «une date ultérieure».**
- 16.2 Commencer l'article par «À moins que l'Assemblée nationale ne décide autrement, ...»**
- 16.3 Remplacer «antérieure» par «différente».**
- 16.4 Ajouter à la fin du premier alinéa de l'article 16 : « ... ou à moins que, dans une période de six mois suivant un "oui" au référendum, le gouvernement du Canada ne soumette une proposition de modification constitutionnelle jugée acceptable par l'Assemblée nationale du Québec et dûment acceptée par les provinces canadiennes et par le gouvernement fédéral».**
- 16.5 Indiquer dans cet article que les impôts ne seront plus payables au fédéral dès le premier janvier suivant un vote affirmatif au référendum.**
- 16.6 La population québécoise n'est pas prête. Revoir ce projet de société dans son ensemble à la lumière des éléments recueillis lors des commissions. Reconsidérer la tenue d'un référendum dans la quatrième année du mandat du présent gouvernement.**

\* \* \*

## **17) ENTRÉE EN VIGUEUR (article 17)**

La consultation populaire, tout comme la règle de la majorité, soulève moins de commentaires et de propositions que la formulation de la question elle-même.

### **PROPOSITIONS FORMULÉES À LA COMMISSION**

#### **17.1 Concernant la consultation populaire**

**17.1.1 Attendre que les sondages établissent avec certitude la victoire du «oui» avant de soumettre le projet de loi à la consultation populaire.**

**17.1.2 Accorder le droit de vote au référendum aux immigrants qui auront séjourné au pays pendant au moins cinq à dix ans.**

#### **17.2 Concernant la règle de la majorité**

**17.2.1 Dans le dernier alinéa, ajouter «validement» après le mot «exprimées» pour éviter toute ambiguïté.**

**17.2.2 Formuler la question de façon à faire comme dans les conseils d'administration des corporations privées : compter les «oui» et les «non» ainsi que les «abstentions».**

#### **17.3 Concernant la formulation de la question**

##### **- QUESTIONS SIMPLES -**

- 1- Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec, oui ou non?**
- 2- Êtes-vous en faveur de l'indépendance, oui ou non? Ou : Voulez-vous que le Québec devienne indépendant, oui ou**

non? (Bon nombre pensent que la souveraineté suppose le maintien du Québec dans le Canada.)

- 3- Êtes-vous pour un Québec libre?
- 4- Voulez-vous que le Québec se sépare du Canada?
- 5- Do you wish Québec to become a separate sovereign country, yes or no?
- 6- Voulez-vous un pays tout neuf associé à un autre pays, le Canada, pour former une véritable confédération en Amérique du Nord?
- 7- Avez-vous assez le goût du Québec pour qu'il devienne un pays souverain à partir de telle date? Oui ou non?
- 8- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant le Québec pays souverain?
- 9- Voulez-vous que le Québec devienne un pays libre : qu'il fasse toutes ses lois, perçoive tous ses impôts et signe tous ses traités?

- QUESTIONS À DEUX VOLETS -

- 10- Choisir entre la souveraineté du Québec et la Constitution de 1982.
- 11- Voulez-vous que le Québec soit un pays souverain et francophone? Oui? Non? (et) Voulez-vous que le Québec soit une province comme les neuf autres sans garantie aucune concernant la protection et l'épanouissement de la langue française? Oui? Non?
- 12- Ajouter à la question actuelle une seconde question demandant : «Êtes-vous en faveur du statu quo, oui ou non?»

- 13- Ajouter à la question actuelle une seconde question demandant aux gens s'ils préfèrent payer l'ensemble de leurs impôts directs ou indirects au Québec seulement, que le Québec soit souverain ou non.**
- 14- Ajouter une seconde option : « ... ou une vraie confédération qui permet un choix au peuple québécois».**
- 15- Êtes-vous en faveur de la proposition suivante :**

**Le gouvernement du Québec proclamera en 1996 la loi sur la souveraineté du Québec votée par l'Assemblée nationale en 1995, à moins que le gouvernement fédéral offre, entretemps, un règlement constitutionnel acceptable? Oui ou non?**

**\* \* \***

## **CHAPITRE 4**

# **LES PRÉOCCUPATIONS DOMINANTES CONCERNANT L'AVENIR DU QUÉBEC EXPRIMÉES PAR LES AÎNÉS**



#### **4. LES PRÉOCCUPATIONS DOMINANTES CONCERNANT L'AVENIR DU QUÉBEC EXPRIMÉES PAR LES AÎNÉS**

En analysant le contenu des lettres et des mémoires qui ont été soumis à la Commission et en tenant compte aussi des commentaires exprimés lors des forums, les commissaires ont identifié les sujets qui semblent faire l'objet de préoccupations particulières que l'on peut qualifier de dominantes.

Étant donné le mode de sollicitation qui a été utilisé pour susciter la participation aux travaux de la Commission (interventions des médias et invitations auprès de responsables d'organismes du milieu), on ne saurait juger à coup sûr du profil des participants et, encore moins, parler d'un véritable échantillonnage.

Le profil de la clientèle que la Commission des aînés a pu rencontrer s'est trouvé à influencer jusqu'à un certain point la nature et l'éventail des préoccupations qui se sont exprimées lors des activités de la Commission. Il ne s'agissait évidemment pas d'inviter à participer aux travaux de la Commission uniquement des personnes d'un certain âge.

En comparaison avec les commissions régionales dont le mode de fonctionnement impliquait pour une bonne part que les organismes présentant des mémoires s'identifient et qu'ils décrivent et dénombrent leurs membres, la Commission des aînés n'a pas jugé fiable et significatif de compter précisément le nombre des interventions, qu'elles soient faites par des femmes ou par des hommes. De même, on a considéré qu'il était impossible de demander aux individus de s'identifier. Ainsi, la Commission n'a pas été en mesure d'établir le profil et le caractère représentatif des personnes qui se sont adressées à elle. On ne saurait répondre précisément à la question de savoir qui sont ces 3 000 personnes qui sont intervenues lors de la Commission dans les 27 villes et villages qu'elle a visités, et quels liens existent entre leur vécu respectif, leurs témoignages et les préoccupations exprimées. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas possible non plus de déterminer la fréquence des interventions portant sur un sujet donné. Il serait difficile de rattacher des interventions à un

milieu donné, par exemple à telle ou telle région ou à une provenance urbaine ou rurale.

Par exemple, à Montréal, la Commission n'a tenu qu'un forum et qu'une séance pour la réception de mémoires alors que la population de l'île de Montréal représente 25 % de la population du Québec; ce qui signifie que le quart de toutes les personnes âgées au Québec, sinon plus, habitent sur l'île de Montréal. Comment alors, dans le cas de Montréal, se faire une idée de l'attitude des quelque 190 000 personnes âgées habitant ce territoire en ce qui concerne le *Guide de participation aux commissions sur l'avenir du Québec* qu'elles ont reçu à leur domicile? Pour élaborer des commentaires, la Commission doit donc se contenter d'interpréter les témoignages déposés lors du seul forum tenu à Montréal, le 20 février, et tenter de leur donner une portée vraisemblable.

Néanmoins, on peut affirmer que les préoccupations que retient la Commission reflètent en grande partie le point de vue d'un bon nombre de personnes âgées, du moins celles qui se sont adressées à la Commission.

À cet égard, on peut ajouter que même des jeunes se sont intéressés aux mêmes sujets et dans une perspective relativement comparable. Par exemple, le Mouvement pour un Québec actif qui a présenté un mémoire devant la Commission des aînés afin d'exprimer ses réflexions à l'intention des personnes âgées qui peuvent éprouver de la peur face au changement que représente la souveraineté du Québec. Le Mouvement a présenté un mémoire devant la Commission des jeunes.

On peut noter aussi qu'environ le tiers de toutes les interventions entendues au cours des rencontres de la Commission sont celles de femmes âgées ou de femmes bénévoles dans bien des cas, qui s'occupent du troisième âge. Elles ont très éloquemment décrit le désarroi de la jeunesse et le leur face au chômage. Elles ont parlé des problèmes des travailleuses et des travailleurs âgés de même que des difficultés de toutes sortes qu'éprouvent ceux et celles qui ont 65 ans et plus. Elles ont proposé des solutions concrètes aussi, comme cette dame, à Sherbrooke, qui a expliqué ce qu'était une vraie politique du plein emploi, «afin qu'on

ne s'en approprie pas la notion uniquement pour galvauder le terme dans un programme politique».

Les quelques militaires à la retraite et les anciens combattants, qui se sont identifiés comme tels au cours des délibérations de la Commission, ont tous, à quelques exceptions près, affirmé leur adhésion à la souveraineté. Leur participation ne constitue pas un «échantillon scientifique» de l'engagement de l'ensemble de cette catégorie de personnes âgées au Québec. Ces militaires ont affirmé que les Forces armées ont voulu leur imposer une identité culturelle et linguistique qui n'était pas la leur et que leur vraie patrie est le Québec.

On ne peut passer sous silence la participation de certains anglophones dont l'un, à Saint-Jérôme, qui est venu présenter un plaidoyer écrit pour demeurer au Canada, mais dans un Canada redécoupé en fonction de trois grandes zones urbaines : Montréal, Toronto et Vancouver.

#### **4.1 Des valeurs à inscrire dans la future constitution**

Comme on l'a indiqué au début de ce rapport, la présidente de la Commission des aînés, au moment où on abordait l'étude de l'article 3 portant sur la constitution, demandait systématiquement aux personnes d'indiquer rapidement, par deux ou trois mots lancés à la volée, ce qu'elles considèrent être des valeurs fondamentales auxquelles elles tiennent, ces valeurs pouvant être inscrites dans le préambule de la loi ou dans la constitution. Cette façon de faire a donné lieu à un contenu volumineux et intéressant. On peut regrouper ces valeurs sous quatre thèmes : a) la transmission des valeurs; b) la culture et la langue française; c) les valeurs sociales et politiques; d) et les valeurs morales et spirituelles.

##### **a) La transmission des valeurs**

Les aînés se sont beaucoup exprimés sur les valeurs qu'ils aimeraient promouvoir dans la société québécoise. Préoccupés du bonheur des générations qui les succèdent, ils ont évoqué à plusieurs reprises leur

désir, voire leur hantise, de transmettre les valeurs qui ont donné à leur vie cohérence, dynamisme et courage. Ces discours, sauf peut-être quelques-uns, n'ont pas été traditionalistes. En général, on peut dire que les aînés rencontrés étaient des gens ouverts à de nouvelles manières de vivre les valeurs fondamentales. Dans la pratique, ils font leur une conception ouverte de la tradition. En effet, cette dernière ne consiste pas en une servile répétition de manières de penser, de vivre et d'espérer, mais en une proposition de valeurs à incarner dans un temps donné. Valeurs auxquelles les générations successives donnent couleur, précision et pertinence. Chaque génération doit investir à sa manière les valeurs premières. Il s'agit donc d'une proposition incarnée et libre, et non d'un fixisme étroit et intemporel.

Le rappel des manières historiques d'incarner des valeurs pourra être à la fois instructif et inspirant; c'est dire le rôle de l'enseignement intéressant et stimulant de l'histoire. Les aînés ont vivement déploré la perte du goût et du sens de l'histoire, causés en grande partie par le relâchement de l'enseignement de l'histoire.

#### **b) La culture et la langue française**

Avec des accents souvent éloquentes et même émouvants, les aînés ont réclamé la promotion vigoureuse et joyeuse de notre culture et de notre langue. Il n'est cependant pas question d'exclusivisme; quand on énonce le vœu que les Québécois parlent au moins trois langues dans l'avenir, soit le français, l'anglais et l'espagnol, on semble d'accord. Mais on est très conscient, que dans une société, une identité doit se manifester et représenter une sorte de convergence. La culture et la langue françaises ont contribué de manière déterminante à façonner notre identité. Ce ne serait pas manquer de respect mais au contraire manifester de la considération que de faire savoir aux gens qui débarquent chez nous comment on y vit. Il y va de la paix sociale future; il est difficile pour une société de vivre en paix s'il n'y existe pas une convergence culturelle et linguistique, dans le respect des identités particulières et des chemine-ments et temps requis pour une intégration réussie.

Cela questionne la manière dont est vécue ici la valeur de l'accueil des étrangers. Sous prétexte de générosité, il ne faut pas devenir naïfs ou mal avisés. Les immigrants ont le droit de savoir clairement quel est le régime politique, le contrat social et la convergence culturelle de la société où ils pensent poursuivre leur existence. Ils ont conséquemment le devoir de respecter ces données. Sinon, il vaudrait mieux pour eux et pour nous qu'ils choisissent de vivre ailleurs.

### c) Les valeurs sociales et politiques

La **famille** est une valeur sur laquelle on a partout insisté. Non pas cependant de manière nostalgique, comme si la famille d'hier était le seul modèle valable. On semble donc ouvert à différentes manières de vivre l'expérience familiale.

Très souvent, au cours de notre périple à travers le Québec, il fut fait état d'un manque évident de **fierté collective**. On ne peut s'empêcher de penser, selon plusieurs intervenants, que nous ne sommes pas encore tout à fait sortis de la mentalité de conquis résignés ou de colonisés destinés à se contenter d'un petit pain. Cette attitude, malheureusement encore entretenue, ne favorise guère le sain **patriotisme** ni l'acquiescement enthousiaste à de nouveaux projets collectifs. Pour bâtir, il faut **se faire confiance** comme en témoignent nos bâtisseurs d'hier et d'aujourd'hui.

Dans le sillage de cette fierté et de cette confiance, pourra être mieux respectée l'**égalité** de tous les citoyens, **femmes et hommes**. On visera à donner à tous une chance égale en faisant appel à la **solidarité**. Autant la solidarité entre les personnes et les groupes que la solidarité entre les générations liant les aînés et les jeunes. En n'oubliant pas le respect, la protection et la reconnaissance des **aînés**, comme citoyens à part entière tout à fait irremplaçables, en raison de l'expérience et de la sagesse acquises au cours des années. De plus, fierté et confiance collectives ne pourront pas donner tous leurs fruits sans une confiance conséquente dans la **jeunesse**.

La réflexion avec les aînés sur l'avant-projet de loi nous a souvent amenés à la nécessité de certaines valeurs de vie en société. Dans le projet

présenté aux Québécois, il n'est pas question de fermeture ou de rejet, mais **d'ouverture** et de **tolérance** sur une base d'autonomie et d'un nouvel «être avec», tout en étant davantage nous-mêmes. Et ce, dans une perspective tout à fait **pacifiste**. L'exercice de la Commission nous a aussi fait apprécier la valeur du **débat**. C'est une très noble attitude pour un peuple que d'apprendre à débattre de questions même émotives et conflictuelles. La maturité de tenir un débat s'apprend. À cet égard, l'exercice démocratique des commissions préréférendaires a souvent été qualifié d'original et audacieux.

Plusieurs personnes ont insisté sur la **valeur du processus politique**. On prône à cet égard le développement de la démocratie participative directe et particulièrement l'inscription des aînés dans les processus politiques et gouvernementaux dans les domaines qui touchent leurs intérêts.

#### **d) Valeurs morales et spirituelles**

D'autres valeurs dont on a fait état peuvent être qualifiées de morales et spirituelles, se souvenant que ces catégories commodes ne peuvent jamais être étanches.

**Vigilance** est un mot qu'on a beaucoup entendu. Un mot par excellence du vocabulaire démocratique. Aucune société démocratique ne peut faire l'économie de la valeur de vigilance en regard des préoccupations à l'égard du meilleur épanouissement possible d'un peuple : travail, gestion, éducation, éthique politique, justice sociale, environnement et autres.

On a aussi souhaité le **sens du service**. Beaucoup d'aînés le vivent dans le cadre d'engagements bénévoles. On a de plus fait remarquer que ce sens du service, joint à celui de l'honnêteté, devrait se retrouver à tous les paliers d'engagement.

Enfin, une valeur qui peut jouer un très grand rôle au niveau des motivations et qui en a joué un dans notre histoire : la valeur **d'intériorité**. On souhaite une intériorité qui se traduise non pas par un retrait, mais par une présence de qualité au monde, à partir d'un centre intérieur habité par une présence ou une référence déterminante. Une intériorité

peut être nourrie par une appartenance religieuse ou le rattachement à une recherche d'authenticité et de dépassement sans référence religieuse. Quoi qu'il en soit, l'objectif d'une intériorité, d'une spiritualité religieuse ou non, est de vivre humainement en vérité, non pas dans le retrait frileux mais dans l'engagement fraternel dans les grands courants de vie de notre époque.

## **4.2 La formulation d'un projet de société**

Lorsque l'on discutait, en forum, du mandat des commissions ou de la pertinence de l'avant-projet de loi lui-même, lorsque l'on se penchait sur le contenu éventuel du préambule du projet de loi ou sur celui de la future constitution du Québec, ce thème d'un «projet de société» émergeait à tout coup.

En général, les gens abordent ce thème de trois façons : a) certains disent : «Que l'on envisage la souveraineté ou non, il faut, après une quarantaine d'années, revoir le projet de société que le Québec s'est donné avec la Révolution tranquille, au cours des années soixante...»; b) d'autres se demandent : «Pourquoi le Québec deviendrait souverain, si ce n'est dans le but de renouveler son projet de société?», car le Québec aurait alors en main tous les outils nécessaires en devenant souverain; et c) quelques-uns pensent par contre qu'il faudrait profiter du sursaut d'enthousiasme que provoquerait l'indépendance pour renouveler le contrat social. Donc la grande majorité des intervenants ne voit pas la souveraineté comme une fin en soi, mais bien comme un moyen permettant de susciter et de promouvoir un projet de société qui répondra aux aspirations du peuple. Beaucoup indiquent que, pour convaincre la population, surtout celle à revenu modeste, il faudrait à tout prix que la souveraineté soit porteuse d'un projet de société qui assure une plus grande justice sociale.

En fait, on insiste sur l'importance de donner une place prépondérante à un projet de société en l'inscrivant dans le préambule du projet de loi et non en le coinçant entre les notes explicatives accompagnant le projet de loi. Sans ces préalables, semble-t-on dire, pas la peine de faire tout le chambardement du pays.

La situation sociale et économique du Québec est difficile, ce qui amène certains intervenants à raconter qu'ils sont les témoins du chômage et de la pauvreté, et qu'ils se sentent menacés par les coupures dans les programmes sociaux et les soins de santé. La plupart ont commenté l'avant-projet de loi sur la souveraineté en s'interrogeant sur la capacité du Québec de demain d'y remédier. Un peu sans s'en rendre compte, ces interlocuteurs parlaient d'un projet de société.

La Fédération des locataires de HLM du Québec décrit les problèmes aigus que vivent des milliers de personnes âgées qui sont sur les listes d'attente depuis des mois et des années pour habiter un logement social, problèmes dont l'ampleur est énorme dans une agglomération comme Montréal :

«Il n'existe pas de garantie sur le caractère d'un projet de société que développera un Québec souverain. Brisera-t-il avec la primauté des lois du marché, développera-t-il un système fiscal juste et les programmes sociaux nécessaires? Une chose est cependant certaine. Cette histoire à écrire (...) doit dépendre de l'ensemble de la population du Québec qui par ses rêves, ses luttes et ses alliances doit la façonner en fonction de ses besoins à elle.»

La section locale du Centre-Sud de l'*AQDR* dans son mémoire va dans le même sens :

«Le 26 janvier dernier, *Le Devoir* écrivait que le Québec détient le record canadien de pauvreté chez les aînés. Si le présent gouvernement n'annonce pas des mesures correctrices dans l'avant-projet de loi, il nous semble qu'il est inutile de changer, car nous n'avons pas de garantie suffisante de protections pour nos personnes âgées. Nous voulons connaître avant le référendum ce que sera le nouveau projet de société.»

Le Regroupement des personnes à la retraite (RPR-CTM-FTQ), qui représente de 7 000 à 8 000 travailleuses et travailleurs syndiqués à la retraite dans la région de Montréal, proclame dans son avis à la Commission que «les grands objectifs sociaux qui serviront de base à la nouvelle nation que nous voulons construire» pourraient être les suivants : une

société qui reconnaît à la famille et à la personne âgée qui la compose une place privilégiée; une société qui aménage son milieu pour que puissent s'y intégrer les personnes handicapées; une société qui protège son environnement et qui se conforme aux règles du développement durable; etc.

Plus optimiste que les organismes précités, le Regroupement des personnes à la retraite (RPR) estime qu'avec la souveraineté, le Québec «pourra, entre autres choses, se doter d'une politique de plein emploi, d'une politique de développement régional et d'une politique visant l'élimination de la pauvreté, une fiscalité plus juste et une répartition plus équitable de la richesse collective».

De nombreux participants et participantes ont abondé dans le même sens dans chacune des régions que la Commission a visitées.

On peut citer en exemple la Fédération québécoise anti-pauvreté qui a proposé dans son mémoire une mesure qui permettrait d'assurer «le partage de la richesse dans la société». Il s'agit du *RAGUI* : le «Revenu adéquat garanti universel indexé». Cette idée d'un revenu adéquat et garanti a été inspirée des recommandations contenues dans plusieurs rapports. C'est d'abord le *Blueprints for Basic Tax Reform*<sup>1</sup>, présenté par le Trésor américain en 1977, qui a été le premier document à parler du financement par l'État d'un système fiscal fondé sur les dépenses des consommateurs plutôt que sur un système basé sur l'imposition des revenus.

«L'idée de base d'un tel système est que : l'impôt de consommation, qui remplacerait l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les sociétés actuellement en vigueur, serait fondé sur ce que chacun retire de la «marmite» sociale, plutôt que sur ce qu'on y apporte sous forme de revenu...»

Il est manifeste aussi que le mouvement syndical québécois appuie la souveraineté afin, au premier chef, de protéger les acquis sociaux en plus

---

<sup>1</sup> United States, Department of The Treasury, *Blueprints for Basic Tax Reform*, Washington D.C.; U.S. Government Printing Office, 1977.

d'y voir le moment historique de mettre en oeuvre un projet de société allant dans un sens opposé aux impératifs du néo-libéralisme.

L'Organisation des retraités de la CSN s'est présentée devant la Commission à Québec et a fait savoir qu'elle appuyait la position de sa centrale en faveur de l'indépendance politique du Québec. Elle envisage elle aussi l'accès à la souveraineté comme un processus porteur d'un projet de société qui recoupe les valeurs que cette centrale a toujours défendues, les valeurs démocratiques entre autres choses, et veut qu'un Québec souverain sauvegarde l'universalité des programmes actuels de sécurité du revenu.

Par ailleurs, un mémoire comme celui de l'Association québécoise des retraités (AQDR) aborde des problèmes d'un tout autre ordre dont la solution s'inscrit cependant dans la même perspective.

«Quand on pense que, selon Statistique Canada, un tiers de Canadiens avaient, en 1992, un revenu inférieur à 10 000 \$ et que la majorité était composée de femmes, on peut se poser des questions et s'inquiéter de l'avenir.»

«Plusieurs femmes âgées de 65 ans et plus, soit 22 % d'entre elles, vivent sous le seuil de la pauvreté, comparativement à 2,5 % d'hommes. Cette inégalité flagrante émerge du fait que la majorité des femmes ont moins de revenus à partir de leur premier emploi jusqu'à leur retrait du marché du travail et que, si elles ne travaillent pas à l'extérieur du foyer, elles n'ont pas droit aux avantages sociaux, par exemple : la Régie des rentes du Québec.»

Dans ce sens, l'AQDR recommandait en 1992 «que le gouvernement reconnaisse, dans les législations, le travail à la maison en octroyant à la mère un statut de travailleuse à part entière, en lui donnant droit de participation au Régime des rentes du Québec».

Ces constatations de l'AQDR sont corroborées par des données que l'on trouve dans une étude récente sur la situation des aînés du Québec produite en janvier 1995 par le Conseil des aînés.

«Conséquences directes du passage d'une surfécondité à une sous-fécondité et d'un accroissement de l'espérance de vie : la population québécoise vieillit. Les personnes âgées de 65 ans ou plus formaient, en 1992, environ 11 % de la population, ce qui plaçait encore le Québec parmi les sociétés les plus jeunes en Occident. Ce qui caractérise le Québec, c'est la rapidité avec laquelle s'effectue le vieillissement : en 2021, une personne sur cinq sera âgée de 65 ans ou plus alors qu'en 2041, la proportion des personnes âgées atteindra près de 27 % de la population totale. Au niveau du développement socio-démographique, les phénomènes les plus marquants sont l'augmentation considérable du nombre d'aînés âgés de 80 ans ou plus et la féminisation du grand âge.»

«En 1993, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus représentait 15,9 % de la population totale, alors que celle des 50 ans et plus se situait à 25,9 %.»

«En matière de revenu, un déséquilibre persiste entre le revenu des femmes et celui des hommes. En 1992, une proportion relativement importante d'aînés de 50 ans et plus avait un revenu inférieur à 5 000\$ (13 %) : femmes de 50 à 64 ans, de 30 à 40 % et hommes de 50 à 64 ans, de 3 à 5 %. En 1992, près du tiers de l'ensemble des personnes de 50 ans et plus avaient un revenu inférieur à 10 000 \$. Ce sont plus spécifiquement les femmes de 60 à 64 ans (61 %) qui se retrouvaient dans cette situation, alors que les hommes du même groupe d'âge se situaient à 19 %. Cette même année, près du quart (23 %) des 65 ans et plus avait un revenu inférieur à 10 000 \$, ce qui représentait chez les hommes 10 % et chez les femmes 33 %.»

De toute évidence, une conclusion s'impose : il va falloir inventer les moyens, avant et pendant la campagne référendaire, de poursuivre le débat non partisan sur le nouveau projet de société qui conviendra aux personnes âgées, à la génération qui lui succède et aux jeunes. Il n'y aura pas d'unanimité, mais cela permettra à beaucoup de monde de constater qu'une fois maîtres chez nous, nous pourrons construire une nouvelle nation où régnera la justice sociale.

Un thème comme celui d'un nouveau «projet de société» est général et englobant. Il pourrait impliquer un très grand nombre de politiques et de programmes gouvernementaux.

À la lumière des propositions qui lui ont été soumises, la Commission des aînés désire indiquer deux objets de préoccupation qui devraient figurer en bonne place dans un tel projet : une politique intégrée sur le vieillissement et une politique sur le plein emploi.

#### **a) Une politique intégrée sur le vieillissement**

Une société se juge au traitement qu'elle accorde à ses aînés. Considérant les diagnostics qui sont actuellement disponibles en ce qui concerne la situation des personnes âgées dans notre société; considérant aussi le nombre des programmes gouvernementaux dans divers domaines (sécurité du revenu, système de santé et de bien-être social, habitation, hébergement, etc.) qui concernent les personnes âgées; considérant surtout le manque de convergence de ces programmes — la Commission des aînés est d'avis que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour en arriver à formuler une politique intégrée sur le vieillissement.

La Commission ne saurait évidemment fournir maintenant un énoncé complet à l'égard d'une telle politique. Tout au plus, en s'inspirant du contenu des mémoires qui lui ont été soumis et des suggestions qui lui ont été faites verbalement, la Commission peut-elle suggérer divers aspects ou diverses mesures dont une telle politique pourrait s'inspirer.

- En tout premier lieu, le gouvernement devrait se pencher sur une évaluation de la performance des programmes et des services existants, plus particulièrement ceux qui ont trait à : la sécurité du revenu, la santé, les services sociaux, l'aide à domicile, le travail, l'habitation, les loisirs, l'information, la formation professionnelle et la recherche.
- En deuxième lieu, pour le réalignement de ces programmes et services, on devrait établir un cadre suffisamment large pour répondre aux besoins spécifiques de diverses catégories de

personnes âgées : notamment les personnes qui sont encore autonomes, celles qui sont en perte d'autonomie et celles qui ont besoin d'aide et d'assistance.

- Une politique intégrée sur le vieillissement devrait prévoir un étalement de programmes d'interventions qui tiendront compte de l'évolution démographique, de façon à répondre à une gamme de situations qui varieront dans le temps : les besoins des années 1990, ceux de l'an 2000, 2010, 2020, etc.
- Une telle politique devrait, autant pour son élaboration que pour sa mise oeuvre, faire appel à l'étroite collaboration de tous les partenaires, ceux des réseaux publics et ceux des réseaux privés, et ce, dans tous les domaines : services financiers publics et privés, transports, habitation, hébergement, santé, services sociaux, loisirs, etc.

#### **b) Une politique du plein emploi**

Sur ce plan, la Commission ne peut faire mieux que de suggérer que l'on s'inspire des perspectives que trace un document à circulation restreinte qui a été préparé par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM).

«Le bilan de l'action québécoise au cours des 15 dernières années est riche d'enseignements. Toutefois les initiatives multiples et dispersées visant à rendre la politique du marché du travail plus active restent largement à consolider dans un tout cohérent en passant à la prochaine étape, c'est-à-dire une politique de plein emploi bien orchestrée, élaborée avec la participation active du secteur privé et dont l'action favorise la mise en valeur autonome des régions.

La mise en oeuvre d'une telle politique devrait impliquer :

- 1) Que l'objectif qu'on se fixe soit largement partagé : le plein emploi productif et librement choisi constitue un but essentiel des politiques économique, sociale et éducative.

- 2) Que la volonté politique collective par rapport à l'emploi soit ferme et constante.
- 3) Que les objectifs soient clairement définis et connus du public.
- 4) Que le secteur privé soit étroitement associé à la démarche et qu'il collabore activement à la priorisation des cibles et à l'élaboration des plans d'action, c'est-à-dire que le gouvernement et le secteur privé se mobilisent dans une action concertée pour un renforcement mutuel des impacts des initiatives privées et publiques sur l'emploi.
- 5) Que la politique active du marché du travail soit arrimée aux politiques économique, budgétaire, sociale, industrielle, de sécurité du revenu, de développement régional, de développement technologique et d'éducation, de manière à maximiser les retombées positives des interventions sur l'emploi.
- 6) Que les partenariats pour le développement de l'emploi et de la main-d'oeuvre se multiplient et que ceux-ci soient institutionnalisés; c'est-à-dire que l'aide gouvernementale s'effectue en consolidant ces partenariats de manière à éviter les dédoublements et les chevauchements, et à atteindre l'effet de levier maximum.
- 7) Que la régionalisation de l'intervention et la décentralisation de la gestion favorisent la mise en valeur autonome des régions en vertu du principe de subsidiarité.

Le Québec dispose de moyens considérables et de certains atouts qui peuvent être mis à contribution dans le cadre d'une politique de plein emploi. Toutefois, certains moyens importants échappent encore au gouvernement du Québec.

L'état des finances publiques constitue une contrainte avec laquelle il faut composer, mais la politique de plein emploi n'entre aucunement en contradiction avec une approche rigoureuse des finances publiques. Bien au contraire elle contribue par ses retombées fiscales, économiques et sociales, directement à l'assainissement des finances publiques et profite à tout le monde.»

### **4.3 Les Chartes (canadienne et québécoise) des droits et libertés de la personne**

Plusieurs personnes dénoncent certains abus auxquels, prétendent-elles, les Chartes donnent lieu. On voudrait par exemple en limiter la portée, en nuancer certains aspects et même y ajouter d'autres dispositions. Il faut noter que, bien souvent, de telles préoccupations s'inscrivaient dans la discussion portant sur le thème qui précède, à savoir la formulation d'un «projet de société».

Les principaux sujets qui ont été mentionnés en ce qui concerne les *Chartes des droits et libertés de la personne* sont les suivants :

#### **a) Équilibre entre droits et responsabilités**

L'élément qui prédomine dans les préoccupations qui ont été mises de l'avant en ce qui concerne les Chartes est certainement celui de l'équilibre entre les droits et libertés par opposition à la notion de responsabilités, de devoirs, d'obligations. On prétend dans bien des cas que «la Charte est trop permissive, en ce sens qu'elle ne sert que les marginaux». Il s'agit là évidemment du problème de l'équilibre entre les droits individuels et collectifs qui se manifeste, dit-on, dans tous les domaines de la vie sociale: dans les relations entre parents et enfants, entre minorités et majorité, etc.

À ce sujet, on trouve même dans un mémoire un rappel du quatrième article de la *Déclaration des droits de l'Homme* de 1789, agrémenté de la suggestion d'inscrire une disposition semblable dans la future constitution du Québec. Le contenu de cet article de la *Déclaration des droits de l'Homme* est le suivant : «La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits.»

## **b) Les effets pernicioeux des chartes**

Plusieurs intervenants décrivent certains effets pernicioeux que provoquent les Chartes. On déplore notamment les poursuites judiciaires indues et les appels à répétition devant les cours de justice par certains groupes et individus; ceci, dit-on, influence inopinément des juges dans la gestion des affaires publiques ou une abdication de l'appareil politique en faveur de l'appareil judiciaire.

Ces interventions des juges sont surtout vérifiables dans le cas de la Charte canadienne. L'adoption de cette charte, à la fin des années 1970, a donné lieu à ce genre de situation où des juges qui sont nommés à vie «jugent» de l'application de lois adoptées par des élus. Cette situation suscite un appauvrissement de la vie démocratique en ce sens qu'elle permet à des groupes d'intérêt de se tourner vers la Cour suprême au lieu de recourir à la démarche normale par laquelle l'Assemblée nationale et le Parlement pourraient modifier telle ou telle loi en fonction du bien commun et de l'évolution des besoins collectifs.

Une personne va même jusqu'à suggérer que la *Charte des droits et libertés* ne soit pas inscrite dans la future constitution pour éviter de rester captif de la lettre de la Charte. La possibilité de modifier la Charte comme une loi ordinaire permettrait, affirme cette personne, d'en conserver l'esprit tout en pouvant l'adapter rapidement à l'évolution de la société.

Une autre personne prône un moyen radical visant à éviter que certaines causes puissent aller en appel devant les cours de justice d'une façon répétitive. Il suffirait d'imposer, après un premier appel, un «ticket modérateur» important payable directement par la personne concernée et sans aide de l'État.

## **c) Multiculturalisme, droits linguistiques et culturels**

Cette préoccupation englobe tout autant les droits des anglophones «de souche», ceux des autochtones et ceux des allophones ou immigrants.

Tout en voulant rester très ouverts en ce qui concerne les droits des personnes, en ce sens qu'il y a lieu, dit-on, de «protéger l'identité de tous les citoyens, sans distinction», plusieurs intervenants soulignent qu'il faudrait toutefois affirmer aussi la préservation et l'épanouissement de l'identité de la majorité francophone. On parle du devoir, de la responsabilité des nouveaux arrivants pour ce qui est de leur intégration dans la société qui les reçoit, tout en soulignant la nécessité pour le gouvernement d'investir rapidement et de façon importante dans ce domaine.

Dans le même sens, on souhaite que l'identité des anglophones soit protégée, «à l'intérieur de certaines balises et en fonction de leurs besoins réels, mais pas au détriment des droits de la majorité». À cet égard, on suggère par exemple de réintroduire la «Clause Québec» dans le domaine scolaire, dès l'accès à la souveraineté.

#### **4.4 La place et le rôle des personnes âgées dans la société**

Lors de la présentation de leur mémoire, les représentants de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) ont indiqué à la Commission que leur organisme combat les quatre «i» qui affectent les personnes âgées : inutilité, inactivité, insécurité et isolement. Or, la Commission des aînés a pu constater à plusieurs reprises lors des forums qu'elle a tenus dans toutes les régions du pays que ces problèmes semblent endémiques et qu'ils préoccupent à des degrés divers presque toutes les personnes âgées.

À peu près partout, on plaide pour qu'une place soit assurée aux personnes âgées qui ne demandent pas mieux que de mettre leur expérience à profit pour l'édification de la société qu'elles vont léguer à leurs petits-enfants. On souligne qu'il est urgent de passer du discours aux mesures concrètes leur permettant une insertion sociale, selon une dynamique intergénérationnelle impliquant à la fois les aînés et les jeunes.

On a entendu évidemment des recommandations à l'effet qu'il faudrait impliquer les personnes âgées, «par le biais de leurs associations», dans les discussions et les décisions à caractère politique, économique et social qui suivront l'accession à la souveraineté (pensions, programmes sociaux

et de santé, etc.), afin qu'elles puissent faire partager leurs connaissances et leur expérience.

Mais d'autres intervenants vont plus loin, en ce sens qu'ils proposent des mesures concrètes :

- **Un «conseil des sages» ou une commission permanente**

La personne qui a mis cette proposition de l'avant faisait référence à d'autres sociétés où l'on valorise le rôle et la place des personnes âgées dans la société.

Un tel conseil des sages serait consulté par le gouvernement sur toute décision d'ordre politique, social, économique, culturel, etc., qui pourrait concerner ou affecter les personnes âgées.

- **La promotion de projets qui rapprochent les générations**

Cette suggestion, qui réfère à un projet existant («Apprendre ensemble») assuré, semble-t-il, d'une réussite à court et à long terme, suppose que l'on suscite l'émergence dans les organismes communautaires de projets dont l'exécution implique la participation, bénévole ou non, de jeunes et de personnes âgées, afin de favoriser de nouveaux apprentissages ainsi que la transmission des valeurs et des expériences.

- **Généralisation et développement de banques de données sur la disponibilité et l'expérience de certaines personnes âgées**

De telles banques de données, qui sont développées par des organismes communautaires, existent déjà dans certaines régions. Mais la nature et la performance de ces banques de données sont très variables.

Un jeune homme a proposé à cet égard qu'une équipe gouvernementale constituée à cette fin fasse la promotion de telles banques de données sur une base nationale, régionale et locale.

Les personnes âgées intéressées à offrir leurs services, à titre bénévole ou non, pourraient y faire état de leurs intérêts et de leurs disponibilités

de façon à ce que toute personne ou entreprise, particulièrement de jeunes entrepreneurs en démarrage, puisse faire appel à leur expérience. Il s'agirait là d'une façon intéressante, en la généralisant, de donner suite à la préoccupation souventes fois mise de l'avant en ce qui concerne ce que plusieurs personnes désignent comme «l'intergénérationnel».

#### **4.5 La protection des acquis des personnes âgées**

Cette préoccupation émergeait à chaque fois que l'on abordait l'étude de la «continuité des lois» dont traitent les articles 10 à 14 de l'avant-projet de loi. L'article 11, plus particulièrement, qui porte sur les «pensions de vieillesse» servait d'amorce à l'expression de cette préoccupation face à la protection des acquis des personnes âgées.

Lors de ces discussions, le discours partait d'abord de quelques interrogations concernant «les pensions et suppléments payables aux personnes âgées» et il s'amplifiait. Comme suit :

- Une fois que les gens avaient compris que le gouvernement du Québec s'engagerait par l'article 11 à payer ces pensions et suppléments «suivant les mêmes barèmes et conditions», on s'inquiétait des niveaux qu'auraient atteints ces barèmes au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Il est évident que le contexte dans lequel se déroulait la discussion, à quelques jours de l'annonce des mesures budgétaires que prévoyait le gouvernement fédéral pour la prochaine année, donnait le ton.
- On pouvait sentir que cette préoccupation est profonde et qu'elle n'était pas que circonstancielle. Fusaient alors des propositions visant à ce que le gouvernement s'engage à maintenir ces barèmes à leurs niveaux de février 1995 ou même à en augmenter le rendement. Plusieurs participants insistaient sur la nécessité d'assurer, en plus de la pension fédérale de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, le transfert du régime de l'assurance-chômage et du Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA). Sur celle de rapatrier aussi les programmes de formation de la main-d'oeuvre afin que le Québec

soit muni des outils nécessaires pour réintégrer au travail les victimes de fermetures d'entreprises et de la réorganisation du travail ou pour aménager à leur intention la sécurité financière voulue comme une forme d'action préventive, une action visant à éviter que la personne ne soit déjà dans l'indigence à l'âge de 65 ans.

- Un autre objet de préoccupation et même de déception apparaissait lorsque les interlocuteurs réalisaient que les engagements pris par le gouvernement ne reposaient que sur la bonne foi ou sur des «garanties politiques». Quelqu'un posait toujours, sous une forme ou sous une autre, la question de savoir : «Qu'est-ce qui nous garantit que le gouvernement, quel qu'il soit, ne modifiera pas ces pensions à la baisse?» Certaines personnes suggéraient alors que les fonds requis pour le versement des pensions soient déposés et consolidés à la Caisse de dépôt ou à la Régie des rentes du Québec au lieu d'être puisés à même les impôts de l'année en cours. Dans ce contexte, certains commissaires invitaient alors les participants à la vigilance tant au niveau fédéral que québécois et les encourageaient à vérifier les programmes des différents partis politiques au sujet des acquis sociaux afin de faire valoir leurs revendications.
- Finalement, le débat s'élargissait souvent encore davantage. On se disait que non seulement les pensions et les suppléments payables aux personnes âgées étaient en cause, mais qu'il faudrait penser aussi à toute la gamme des programmes s'adressant aux personnes âgées dans tous les domaines (revenu minimum, santé, bien-être, habitation, hébergement en centres d'accueil, maintien à domicile des personnes âgées dans leur milieu, etc.). On référerait d'abord aux programmes conjoints impliquant le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, puis on débordait sur tous les programmes et politiques relevant du gouvernement du Québec seulement. Au bout du compte, on en venait à revendiquer une «politique intégrée sur le vieillissement» qui contiendrait des mesures permettant d'assurer les acquis des personnes âgées et qui mettrait aussi de l'avant des mesures en vue d'améliorer le sort des personnes âgées en général. On visait par exemple des innovations comme l'adoption d'une charte des droits des personnes âgées, la désignation d'un «protecteur des droits des personnes âgées» (ombudsman), la création d'un office de protection

des personnes âgées qui prendrait des mesures contre la violence et les abus exercés à l'endroit des personnes âgées et qui surveillerait, entre autres choses, la qualité des soins et des traitements fournis dans les centres d'accueil, particulièrement dans les centres plus ou moins clandestins.

On doit dire que ce type de suggestions concernant la protection des acquis des droits des personnes âgées est très controversé. Certaines personnes sont en faveur de mécanismes comme : une charte des droits des aînés, un «ombudsman» ou protecteur des aînés, un «ministère du troisième âge», un office de protection, etc. D'autres, comme les représentants de l'Association québécoise des retraités (AQDR), sont carrément contre la création de ce que plusieurs appellent communément des ghettos. Ils écrivent même ce qui suit dans leur mémoire : «Nous mettons humblement en garde le législateur de ne pas verser dans un autre excès et de protéger puérilement les personnes âgées. Il n'est pas nécessaire de les enfermer dans un office quelconque de protection.»

Toute cette question de la protection des acquis des personnes âgées est vaste et complexe, surtout lorsqu'on la considère sous l'angle de la complémentarité et de l'intégration des nombreux programmes qui sont susceptibles d'intéresser cette clientèle particulière. Une telle intégration serait prise en compte dans une politique intégrée sur le vieillissement telle que celle qui fait l'objet d'une recommandation de la Commission.

#### **4.6 La dette et l'endettement publics**

La question de la dette, autant celle du Québec que celle du Canada, constitue certainement, dans le bloc des préoccupations à caractère économique, celle qui soulève le plus de craintes et d'appréhensions. La discussion sur ce sujet suscite des cris du coeur comme les suivants :

- «À cause de l'endettement du Québec et du Canada, devenir souverain ne sera pas suicidaire, mais ce sera vivre une agonie qui n'en finira plus...»

- «Le taux de l'endettement du Québec souverain sera semblable à celui des pays du Tiers Monde...»
- «Bâtir un nouveau pays amènera un désastre économique...»
- «Ce qui fait peur, c'est l'endettement et non la souveraineté...»

Étant donné que la grande majorité des citoyens abordent cette question de la dette publique en comparant et en interprétant les choses à la lumière de leurs expériences personnelles et domestiques, l'ordre de grandeur des chiffres en cause apparaît démesuré.

Bien peu de personnes comprennent les mécanismes qui joueraient entre le Québec et le Canada à cet égard. On comprend mal que le partage des actifs pourrait contribuer à réduire quelque peu la part de la dette fédérale que le Québec devrait rembourser. Plusieurs s'imaginent qu'il faudrait rembourser du jour au lendemain toute la part du Québec, c'est-à-dire le «capital» et l'intérêt. On ne réalise pas que le remboursement de la dette fédérale pourrait et devrait s'étaler sur plusieurs années, que les fonds sont de fait disponibles puisque le Québec contribue déjà au remboursement de la dette et qu'en réalité il ne s'agit que de rencontrer les intérêts sur une telle dette puisque la dette elle-même diminue graduellement sous l'effet de l'inflation.

Il ne fait pas de doute que le problème de la dette publique, à cause de l'incompréhension dont il est l'objet, constitue un des principaux facteurs de freinage dans la démarche vers la souveraineté. Le gouvernement devrait faire un effort particulier d'information et d'éducation populaire à cet égard.

#### **4.7 L'armée et la défense nationale**

Sans donner lieu à des débats interminables et sans soulever les passions, il reste que le caractère pacifiste qui devrait caractériser un Québec souverain a été mentionné à plusieurs reprises, à peu près dans tous les forums, au moment où l'on abordait l'étude de l'article 9 de l'avant-projet de loi portant sur les ententes internationales.

On entendait par exemple des phrases comme les suivantes :

- «Le Québec doit se présenter comme un pays neutre et envisager le retrait des organisations militaires internationales.»
- «Il faudrait profiter de la souveraineté pour se débarrasser de tout ce qui est militaire.»
- «L'exemple du Costa Rica devrait être imité.»
- «Il faudrait remplacer l'armée par une garde ou par une milice nationale, à moins d'utiliser tout simplement la Sûreté du Québec...»

Cette proposition d'un Québec neutre et pacifiste était évoquée autant pour des raisons économiques (coûts suscités par l'entretien d'une armée) que pour des raisons humanitaires.

Stratégiquement, il pourrait ne pas être opportun de soulever cette question pendant le débat référendaire bien que le sujet mérite réflexion. Il est à peu près certain toutefois que l'on devrait assister à un large débat public au moment du transfert des compétences entre le Canada et le Québec en ce qui concerne l'armée et la défense nationale.

#### **4.8 Valorisation de l'histoire**

Plusieurs intervenants ont déploré le fait que l'on ait abandonné plus ou moins, depuis quelques années, l'enseignement de l'histoire dans le système scolaire. D'autres ont indiqué aussi que la méconnaissance à peu près généralisée qui prévaut actuellement dans la société québécoise à l'égard du cheminement historique du Québec depuis les origines jusqu'à nos jours pourrait expliquer ce que plusieurs désignent comme la «remise en question des valeurs» qui caractérise actuellement le Québec.

Cette préoccupation à propos de l'histoire s'inscrit pour plusieurs dans le contexte d'une certaine forme de nationalisme traditionnel. Mais ce que la Commission des aînés a pu identifier et qui est intéressant, c'est que plusieurs personnes donnent une dimension nouvelle à cette préocupa-

tion. Pour ces personnes, il ne s'agit pas seulement d'alimenter un sentiment de fierté nationale. Elles viseraient plutôt, par une revalorisation de l'histoire, à faire comprendre aux jeunes générations quelles ont été les valeurs et les réalisations qui ont permis le développement de la société québécoise actuelle.

On pourrait rappeler à ce sujet cet immigrant de Sherbrooke qui se plaignait du fait que ses enfants, qui fréquentent pourtant l'école, n'arrivent pas à comprendre la société dans laquelle on voudrait les voir s'intégrer, faute d'un enseignement correct sur l'histoire du pays.

#### **4.9 L'association économique avec le Canada**

Le climat et les modalités qui prévaudront lors de la négociation d'un accord visant l'établissement d'une association économique avec le Canada ont constitué une préoccupation pour plusieurs des personnes qui se sont exprimées devant la Commission.

Mais ce qui est flagrant dans ce cas, c'est le manque de connaissances que manifestent plusieurs personnes en ce qui concerne la complémentarité et l'importance des échanges qui caractérisent actuellement l'économie canadienne.

Dans plusieurs milieux, on semble croire que le Québec ne produit pas grand-chose et qu'il dépend totalement de l'extérieur pour ses approvisionnements en biens et services.

Il y aurait certainement lieu de documenter cette question davantage. Il serait en effet utile et pertinent de mieux faire connaître les volumes et la nature des échanges économiques du Québec avec l'extérieur, autant entre le Québec et les différentes provinces canadiennes qu'entre le Québec et l'étranger, particulièrement les États-Unis.

#### **4.10 La décentralisation**

La Commission des aînés, en comparaison avec certaines commissions régionales où des représentants du monde municipal ont présenté des mémoires, n'a recueilli que peu de commentaires sur ce point.

En général, les gens abordaient la question de la décentralisation à partir du point de vue du simple citoyen face aux services que dispense l'administration publique, perçue dans son ensemble. On confondait facilement décentralisation, déconcentration et régionalisation. Certains proposaient d'abolir les municipalités locales au profit des municipalités régionales de comté; d'autres proposaient l'inverse. Le fait que les personnes responsables de l'administration des services soient élues directement par les citoyens, comme c'est le cas pour les municipalités, ou qu'elles soient désignées par le gouvernement, comme c'est le cas pour les diverses régies, ne semble pas déranger les gens outre mesure.

Ce que la plupart des personnes qui se sont adressées à la Commission et qui se sont intéressées à la décentralisation attendent de cette démarche, c'est qu'elle devienne un moyen de consolider les centres de décisions et de les rapprocher des citoyens, leur permettant ainsi d'intervenir plus efficacement dans le processus de décisions. On n'hésitait pas, par exemple, à revendiquer la décentralisation d'un grand nombre de services: services de santé, bien-être, loisirs, habitation, hébergement, éducation, etc.

Une autre dimension importante que l'on attribue à la décentralisation, c'est qu'elle permettrait de garder ou de ramener des emplois sur le territoire, dans les milieux concernés. Pour la grande majorité, la décentralisation aurait pour effet de garder les jeunes sur place et d'éviter la désertification des territoires situés en dehors des grands centres urbains.

La Commission est bien consciente qu'une politique de décentralisation pourrait certainement venir appuyer et consolider un bon nombre de réformes touchant divers secteurs de l'administration publique, particulièrement dans le domaine des services aux personnes (santé, éducation, bien-être, loisirs, etc.).

Il est évident aussi qu'une éventuelle démarche de décentralisation prendrait une ampleur différente selon le contexte. Sans la souveraineté, la décentralisation pourrait s'apparenter à une simple réforme administrative. Mais dans le cas où le Québec réaliserait la souveraineté, on ferait face alors à une transformation majeure de tout l'appareil de l'administration publique.

La Commission est d'avis que le gouvernement devrait faire connaître le plus tôt possible les grands objectifs et les principales modalités de la démarche de décentralisation qu'il réaliserait dans un tel contexte. En effet, la nature d'une telle démarche et, surtout, les transformations qu'elle provoquerait dans le paysage politico-administratif seraient de nature à fournir la structure institutionnelle d'un projet de société. D'où l'importance pour le gouvernement de faire connaître le plus tôt possible les orientations qu'il considère à cet égard. Plus particulièrement, le gouvernement devrait fournir des indications sur les éléments majeurs d'une politique de décentralisation, plus particulièrement en ce qui concerne :

- la nature de l'opération et son rythme de mise en oeuvre;
- l'identification du «maître d'oeuvre»;
- le processus et les mécanismes d'information et de consultation qui seront utilisés, en précisant les partenaires concernés;
- le nombre de paliers de gouvernement qui seront créés : régions, municipalités régionales de comté, municipalités locales;
- le statut des responsables de la gestion de ces instances (élus directement ou indirectement par la population, désignés par le gouvernement ou autrement);
- le partage des compétences entre ces instances et le mode d'exercice de ces compétences;
- la nature des compétences qui seront prises en charge par ces instances;

- le degré d'autonomie politique, financière et administrative qui caractérisera ces institutions;
- les modalités de financement de ces instances (autonomie financière, sources de revenus, etc.);
- etc.

#### **4.11 La préparation, l'adoption et la modification de la future constitution**

Tout au long des discussions que la Commission a tenues, on a remarqué que beaucoup d'intervenants étaient tentés d'inscrire plusieurs éléments dans la constitution. Aussitôt que quelqu'un sentait le besoin d'obtenir des «garanties» à l'égard d'une mesure quelconque, d'une loi ou d'un programme, on proposait son «enchâssement dans la constitution...»

L'avant-projet de loi n'est pas très précis en ce qui concerne la portée et le contenu de la future constitution. Afin de préparer le terrain pour la campagne référendaire, il serait certainement utile que le gouvernement informe la population à cet égard.

Dans le même ordre d'idées, puisque l'avant-projet de loi ne mentionne rien à ce sujet, il faudrait préciser aussi quelles seront les modalités qui prévaudront pour la préparation du projet de constitution, pour son adoption et pour sa modification éventuelle.

Le consensus est évident sur ce point. Tous s'attendent à ce que la préparation et l'adoption de la future constitution donnent lieu à un vaste débat de société qui constituera un événement majeur dans l'histoire du pays. On exige la plus large participation possible. On parle d'assemblée constituante et d'États généraux pour la préparation de la constitution. On indique qu'il faudrait procéder par référendum pour son adoption, et même pour sa modification.

L'énoncé, à relativement court terme, d'une position claire à ce sujet aurait très certainement pour effet de rassurer une bonne partie de la population.

## **CHAPITRE 5**

## **CONCLUSION**



## 5. CONCLUSION

En vertu de son mandat, la Commission des aînés devait s'adresser à une clientèle particulière, c'est-à-dire les personnes âgées qu'elle devait rencontrer dans leur milieu de vie afin de les informer, de les écouter et de recueillir leurs propositions et commentaires à l'égard de l'avant-projet de loi, tout en répondant à leurs questions et préoccupations. Ainsi, en plus de devoir aborder sa démarche dans une perspective adaptée aux personnes à qui elle s'adressait, la Commission des aînés avait elle aussi la caractéristique d'être itinérante, en ce sens qu'elle a dû parcourir tout le territoire du Québec pour réaliser son mandat.

Ces deux facteurs ont coloré jusqu'à un certain point toute la démarche de la Commission et celle-ci a opté dès le départ pour un mode de fonctionnement qui privilégiait une formule de forums plutôt que la tenue d'audiences. Ce qui ne l'a pas empêchée de recevoir quelque 185 lettres et mémoires qui ont été traités et analysés.

Le contenu des échanges entre la Commission des aînés et les participants qui se sont adressés à elle a été lui aussi différent. Tel qu'on l'a décrit dans le présent rapport, on peut dire que la Commission des aînés a réalisé une démarche d'information intéressante en procédant à l'étude de l'avant-projet de loi article par article. Ainsi, a-t-elle pu recueillir de nombreuses propositions formulées par les intervenants en vue de modifier le contenu de l'avant-projet de loi. Ces propositions constituent une partie importante du rapport. Par ailleurs, la Commission a également relevé les préoccupations qui se manifestent en ce qui concerne l'avant-projet de loi, la démarche que mène actuellement le gouvernement et même le projet de souveraineté lui-même.

Au terme de sa tournée, la Commission des aînés est en mesure de faire état de ses constatations à cet égard, c'est-à-dire colliger les propositions qui lui ont été soumises et décrire ce qui lui apparaît comme étant les préoccupations dominantes dont ont fait état les personnes qui se sont adressées à elle.

La nature particulière de la démarche que la Commission des aînés a suivie explique aussi le fait que les recommandations qu'elle a formulées (et que l'on trouve plus loin, au chapitre 6) sont relativement peu nombreuses et particulièrement englobantes. Ces recommandations doivent être interprétées comme autant de réponses aux larges préoccupations que la Commission a identifiées au cours de sa tournée.

Les commissaires sont heureux de la formule de consultation qu'ils ont mise au point. Ils considèrent qu'ils ont pu ainsi se mettre à l'écoute de la population pour une part et, surtout, qu'ils ont pu aussi contribuer à informer un bon nombre de personnes. À cet égard, on ne peut que déplorer le fait qu'une telle démarche fut de si courte durée et qu'elle n'ait pas permis de rejoindre un plus grand nombre de personnes. C'est d'ailleurs en vue de répondre à ce besoin d'information que la Commission suggère que le gouvernement ajoute une opération d'information à la démarche de consultation qu'il a lancée au début de cette année.

Dans l'ensemble, les commissaires sont satisfaits de la qualité de la participation qui s'est manifestée lors des rencontres. En général, les débats ont été positifs et sereins. Le fait d'aborder l'étude de l'avant-projet de loi avec objectivité a surpris plusieurs intervenants qui, souvent, faisaient état de leur satisfaction parce que la Commission avait su calmer les appréhensions de certains et répondre à leurs questions, pour d'autres.

On doit dire que la Commission, à peu près partout où elle est allée, a reçu un accueil plutôt favorable à l'égard de la démarche gouvernementale vers la souveraineté. Certaines personnes se sont évidemment prononcées contre le projet. Mais la plupart formulaient des questions portant sur un aspect ou l'autre du projet. Plusieurs exprimaient leurs inquiétudes sur l'évolution de la société québécoise, sur l'avenir de la culture et de la langue, sur les avantages et les inconvénients du statu quo constitutionnel ou de la souveraineté, etc. D'autres se préoccupaient davantage de sujets particuliers comme : la possibilité d'en venir à une association économique entre le Québec et le Canada, l'ampleur de la dette publique, le partage des actifs, etc. Des sujets à caractère socio-économique et que l'on peut qualifier de périphériques au contenu de l'avant-projet de loi (comme le chômage, le partage de la richesse, la sécurité des personnes âgées, etc.) ont aussi été abordés. La Commission est d'avis que ces

questions et préoccupations étaient formulées autant par des participants qui étaient en faveur du projet de souveraineté que par ceux qui étaient contre.

On peut supposer que les débats auxquels ont donné lieu les activités de la Commission des aînés auraient été plus larges et teintés différemment si un plus grand nombre des tenants du fédéralisme avaient accepté de participer aux travaux de la Commission comme commissaires, notamment à titre de représentants du Parti libéral du Québec et du Canada.

Quoi qu'il en soit, la Commission a largement fait part de ces considérations dans son rapport. Les commissaires ont par ailleurs traduit dans une recommandation cet ensemble de préoccupations dans la mesure où elles représentent autant d'éléments qui pourraient constituer un «projet de société» auquel aspire un bon nombre de personnes, que le Québec réalise ou non sa souveraineté. Ce projet de société devrait tenir compte autant des valeurs que plusieurs personnes ont présentées comme fondamentales que du réalignment ou de la réforme d'un bon nombre de politiques et de programmes gouvernementaux qui ont cours actuellement.

En terminant, les commissaires tiennent à souligner leur sentiment de satisfaction et de fierté à l'égard du caractère innovateur et démocratique de la démarche de consultation et d'information à laquelle ils ont contribué.

Au terme de cette démarche, la Commission garde l'impression, en ce qui concerne le projet de souveraineté et la possibilité de réaliser un accord économique harmonieux avec le Canada, que la majorité des intervenants qu'elle a rencontrés croient au potentiel du Québec et qu'ils sont convaincus que la négociation d'égal à égal passe par la souveraineté.



## **CHAPITRE 6**

### **LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**



## **6. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

Les préoccupations que nous avons qualifiées de «dominantes» et qui sont décrites dans le chapitre 4 pourraient à la rigueur être considérées comme des recommandations, puisqu'elles identifient des domaines où le gouvernement pourrait intervenir de façon bénéfique.

En fin de parcours, la Commission des aînés a cependant tenu à cerner par des recommandations particulières les sujets qui lui apparaissent devoir faire l'objet d'une attention spéciale et donner lieu à plus ou moins long terme à des interventions gouvernementales.

### **6.1 Poursuite de la démarche d'information sur la souveraineté**

**La Commission des aînées et des aînés recommande donc que le gouvernement poursuive l'effort d'information et de concertation qui a été entrepris par la mise en place des commissions sur l'avenir du Québec, en prenant entre autres choses les mesures suivantes :**

- **la publication de fascicules simples et facilement abordables fournissant des données et des arguments se rapportant aux divers sujets qui sont traités dans l'avant-projet de loi;**
- **la préparation et la diffusion d'émissions de télévision abordant les mêmes sujets sous forme de tables rondes, de forums, de débats, etc.;**
- **le maintien d'une équipe ad hoc (dont les effectifs pourraient être recrutés à même les meilleures ressources qui ont oeuvré au sein du Secrétariat national et des commissions) ayant pour tâches :**
  - a) **de répondre par de la documentation à diverses demandes formulées par écrit ou verbalement (lignes 1-800);**
  - b) **de fournir des animateurs et des conférenciers à la demande de divers groupes ou organismes.**

**Dans son contenu autant que pour ses modes de diffusion, l'information devrait tenir compte des besoins et des particularités régionales, par exemple pour les régions frontalières comme l'Outaouais et la Gaspésie.**

## **6.2 Le projet d'une future constitution**

**La Commission des aînés recommande que le gouvernement accorde toute la considération voulue à la préoccupation que manifeste un grand nombre de personnes à l'égard du projet de constitution, et ce, le plus rapidement possible, avant le lancement de la démarche référendaire.**

**Plus particulièrement, le gouvernement devrait :**

- a) formuler un énoncé général décrivant la portée de la future constitution et son contenu, notamment un projet de déclaration prenant en considération les valeurs fondamentales sur lesquelles on entend baser cette constitution;**
- (b) préciser les modalités qui prévaudront : lors de la préparation du projet de constitution (consultation, assemblée constituante, États généraux, etc.); lors de son adoption (référendum?); et pour sa modification (référendum, vote aux deux tiers des voix à l'Assemblée nationale, etc.).**

## **6.3 Projet de société et démarche référendaire**

**Considérant le fait que, pour beaucoup de personnes qui se sont exprimées devant la Commission des aînés, la souveraineté constitue un moyen permettant une transformation et un ressourcement en profondeur de la société québécoise, en lui procurant tous les moyens nécessaires à cette fin;**

**Considérant que le contenu d'un tel projet de société, s'il était connu, permettrait de rassurer un bon nombre de personnes inquiètes ou indécises face à la souveraineté;**

**La Commission des aînés recommande au gouvernement de rendre publiques aussitôt que possible au moins les grandes lignes des réformes qu'il envisage pour l'avenir, et plus particulièrement pour tenir compte des préoccupations qu'a révélées la consultation effectuée par la Commission en ce qui concerne :**

- a) une politique intégrée sur le vieillissement;**
- b) une politique du plein emploi;**
- c) une politique de décentralisation et de régionalisation.**

#### **6.4 Patrimoine culturel**

**Afin de répondre à une préoccupation qui a été soulignée à maintes reprises par la majorité des personnes qui se sont adressées à elle en ce qui concerne l'identité culturelle du peuple québécois, la Commission des aînés recommande au gouvernement de prendre toutes les mesures qu'il jugera appropriées pour assurer la protection et l'épanouissement du patrimoine culturel, plus particulièrement en ce qui concerne l'expression artistique en général ainsi que la revalorisation de l'enseignement de l'histoire et de la langue française, l'éducation constituant le pont nécessaire entre notre histoire et notre avenir.**



**ANNEXE A :**

**CALENDRIER ET ITINÉRAIRE DE LA COMMISSION  
DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS**

## COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

### CALENDRIER ET ITINÉRAIRE DE TOURNÉE

Lundi	6 février	Abitibi/Rouyn-Noranda
Mardi	7 février	Abitibi/Taschereau
Mercredi	8 février	Abitibi/Val-d'Or
Jeudi	9 février	Outaouais/Hull
Vendredi	10 février	Laurentides/St-Jérôme
Samedi	11 février	Relâche

---

Dimanche	12 février	Relâche
Lundi	13 février	Lanaudière/Terrebonne & Joliette
Mardi	14 février	Mauricie/Shawinigan
Mercredi	15 février	Bois-Francs/Victoriaville
Jeudi	16 février	Estrie/Sherbrooke
Vendredi	17 février	Montérégie/St-Jean
Samedi	18 février	Relâche

---

Lundi	20 février	Montréal
Mardi	21 février	Laval
Mercredi	22 février	Relâche
Jeudi	23 février	Lac Saint-Jean/Alma
Vendredi	24 février	Saguenay/Chicoutimi-Nord
Samedi	25 février	Charlevoix/Malbaie

---

Dimanche	26 février	Côte-Nord/Baie-Comeau - Sept-Iles
Lundi	27 février	Gaspésie/Carleton (Bonaventure)
Mardi	28 février	Bas Saint-Laurent/Rimouski
Mercredi	1 mars	Relâche
Jeudi	2 mars	Beauce-Appalaches/Saint-Georges
Vendredi	3 mars	Québec/Charlesbourg
Samedi	4 mars	Québec/Audition de mémoires nationaux

---

Dimanche	5 mars	Relâche
Lundi	6 mars	Iles-de-la-Madeleine/Havre Aubert & Etang du Nord
Mardi	7 mars	Iles-de-la-Madeleine/Havre-aux-Maisons

**ANNEXE B :**

**LISTE DES MÉMOIRES**

**REÇUS ET AUDITIONNÉS**

**PAR LA COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS**

**COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC**

**AUDIENCES DES MÉMOIRES - 20 FÉVRIER 1995 - 13 HEURES  
CENTRE STE-CATHERINE, 1700 RUE AMHERST**

**ORDRE DU JOUR**

**MÉMOIRES NATIONAUX**

- 13H Fédération de l'Âge d'Or du Québec  
Monsieur Philippe Lapointe, président
- 13h30 Mouvement pour un Québec actif  
Monsieur Éric Bondo, représentant régional de Mtl
- 14h Fédération Anti-pauvreté  
Monsieur Robert Tremblay, président
- 14h30 Société des mélomanes (Canada)  
Monsieur Eugène Evans, directeur
- 15h Pause

**MÉMOIRES RÉGIONAUX**

- 15H30 Monsieur Raymond Lévesque
- 15h45 AQDA Centre-Sud  
Monsieur Marc Ferland, porte-parole
- 16h15 Regroupement des aînés de Rosemont pour le OUI
- 16h45 CTM - Regroupement des personnes à la retraite  
Monsieur André Sénéchal, président par intérim

**COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC**

**AUDIENCES DES MÉMOIRES - 4 MARS 1995 - 13 HEURES  
PATRO ROC-AMADOUR, 2301, 1<sup>ère</sup> AVENUE, QUÉBEC**

**ORDRE DU JOUR**

- 13h Association québécoise de gérontologie  
Monsieur Bernard Fournel, vice-président et Madame Louise  
Mateau, administratrice
- 13h30 Association des retraités de la CSN du Québec  
Madame Gisèle Plante, représentante de la région de Québec
- 14h Fédération des locataires de HLM du Québec  
Monsieur Roland Durocher, président et Monsieur Robert  
Rheault, administrateur
- 14h30 Association des retraités du gouvernement du Québec  
Monsieur Lucien Parent, président et Monsieur Yvan Tremblay,  
vice-président
- 15h Les petits frères des pauvres  
Monsieur Serge Loiselle, président et Monsieur Jean Ouellette,  
directeur général
- 15h30 Comité des aînés du Parti québécois  
Madame Lucille Nadeau Brunet, présidente
- 16h Association québécoise de défense des droits des personnes  
retraités et des préretraités du Québec (AQDR)  
Monsieur Robert Morin, président

**ANNEXE C :**

**COMMUNIQUÉS DE PRESSE**

**ÉMIS**

**PAR LA COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**POUR DIFFUSION  
IMMÉDIATE**

---

### **COMMISSION DES AÎNÉ(E)S SUR L'AVENIR DU QUÉBEC: *MONIQUE VÉZINA INVITE TOUS LES AÎNÉS AUX RENDEZ-VOUS RÉGIONAUX DE LA DÉMOCRATIE***

**Montréal, le mercredi 1er février 1995.** Lors d'une conférence de presse tenue aujourd'hui, la présidente de la Commission, Madame Monique Vézina, a lancé un appel aux aîné(e)s de tout le Québec à participer en grand nombre à la consultation qui s'amorce sur l'avenir du Québec: «C'est pour nous un privilège et un honneur que d'être associés à la réflexion de ceux et celles qui ont bâti le Québec et qui témoigneront de leurs expériences et de leur sagesse. Nous encourageons tous les groupes à participer à cette entreprise de consultation et ainsi collaborer concrètement à l'écriture d'une page de notre histoire. Nous souhaitons que les groupes que nous rejoindrons nous disent simplement ce qu'ils souhaitent pour l'avenir du Québec, pour leurs enfants et leurs petits-enfants.»

La présidente a lancé officiellement les activités de la Commission en présentant l'itinéraire et le calendrier de la tournée qui s'effectuera dans chacune des régions du Québec. «Nous nous engageons dans un exercice de taille qui fait appel à l'intelligence, à l'imagination et à la responsabilité démocratique. Mais combien enrichissant sera cet exercice pour tous ceux et celles qui y participeront» de déclarer Monique Vézina. La Commission amorcera ses activités en Abitibi à compter du 6 février prochain. Les membres de la Commission parcourront le Québec au cours des cinq prochaines semaines.

Les groupes visés sont les citoyens engagés dans leur milieu associatif local et régional: clubs sociaux, associations de retraités, centres des femmes, associations de familles, cercles d'entraide bénévole, associations professionnelles socio-sanitaires, syndicats des affaires sociales, et tous ceux et celles qui désirent assister aux échanges entre les citoyens et les commissaires pour se faire une meilleure idée de l'avenir du Québec. Les moyens de consultation seront flexibles pour faciliter la participation. Plusieurs modes sont prévus dont des «café rencontres», des forums de discussion, des tribunes téléphoniques, etc.

La Commission est formée de douze membres. Selon Madame Vézina, la complémentarité des personnes qui forment la Commission, leur vision, leur connaissance du Québec et de sa population faciliteront les échanges. «Les personnes qui m'accompagnent possèdent une qualité d'écoute et notre rôle est justement d'écouter et de refléter le plus fidèlement possible les opinions» de préciser celle-ci.

La présidente a aussi décrit l'esprit de la consultation. «Nous informerons les gens sur l'avant-projet de loi, nous écouterons les divers commentaires et nous répondrons aux questions. Par la suite, nous résumerons les discussions pour en faire ressortir les consensus.»

Pour plus d'informations, les personnes et les groupes intéressés sont invités à contacter les représentants de la Commission par écrit, par téléphone ou par télécopieur:

Commission des aînées et des aînés sur l'avenir du Québec  
454, place Jacques-Cartier, 5ième étage  
Montréal, Qc, H2Y 3W3  
Téléphone: (514) 873-7377 - Télécopieur: (514) 873-7704

Numéros sans frais:  
Téléphone: 1 (800) 381-7084 - Télécopieur 1 (800) 382-7084

Veillez prendre note que la Commission des aîné(e)s a prévu deux journées pour l'audition des mémoires soumis par les associations et les regroupements nationaux qui représentent les aîné(e)s. Ces journées se tiendront à Montréal, le 20 février, et à Québec, le 4 mars. Pour toute information à cet égard, veuillez communiquer à la Commission des aîné(e)s aux coordonnées ci-dessus mentionnées.

Pour les organismes régionaux désireux de déposer un mémoire, ces derniers pourraient le faire devant la commission régionale concernée ou devant la Commission des aîné(e)s.

- 30 -

Source: Marie Beaubien  
Agente d'information  
(514) 873-7377

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**POUR DIFFUSION  
IMMÉDIATE**

---

**COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC:  
MONIQUE VÉZINA INVITE TOUS LES AÎNÉS AUX RENDEZ-VOUS RÉGIONAUX DE LA  
DÉMOCRATIE**

**Montréal, février 1995.** La présidente de la Commission des aîné(e)s, Madame Monique Vézina, lance un appel aux aîné(e)s de tout le Québec à participer en grand nombre à la consultation sur l'avenir du Québec: "C'est pour nous un privilège et un honneur que d'être associés à la réflexion de ceux et celles qui ont bâti le Québec et qui témoigneront de leurs expériences et de leur sagesse. Nous encourageons tous les groupes à participer à cette entreprise de consultation et ainsi collaborer concrètement à l'écriture d'une page de notre histoire. Nous souhaitons que les groupes que nous rejoindrons nous disent simplement ce qu'ils souhaitent pour l'avenir du Québec, pour leurs enfants et leurs petits-enfants."

Les membres de la Commission parcourent le Québec au cours des mois de février et de mars. "Nous nous engageons dans un exercice de taille qui fait appel à l'intelligence, à l'imagination et à la responsabilité démocratique. Mais combien enrichissant sera cet exercice pour tous ceux et celles qui y participeront" de déclarer Monique Vézina.

Les groupes visés sont les citoyens engagés dans leur milieu associatif local et régional: clubs sociaux, associations de retraités, centres des femmes, associations de familles, cercles d'entraide bénévole, associations professionnelles socio-sanitaires, syndicats des affaires sociales, et tous ceux et celles qui désirent assister aux échanges entre les citoyens et les commissaires pour se faire une meilleure idée de l'avenir du Québec. Les moyens de consultation seront flexibles pour faciliter la participation. Plusieurs modes sont prévus dont des "café rencontres", des forums de discussion, des tribunes téléphoniques, etc.

La Commission est formée de douze membres. Selon Madame Vézina, la complémentarité des personnes qui forment la Commission, leur vision, leur connaissance du Québec et de sa population faciliteront les échanges. "Les personnes qui m'accompagnent possèdent une qualité d'écoute et notre rôle est justement d'écouter et de refléter le plus fidèlement possible les opinions" de préciser celle-ci.

La présidente a aussi décrit l'esprit de la consultation. "Nous informons les gens sur l'avant-projet de loi, nous écoutons les divers commentaires et nous répondons aux questions. Par la suite, nous résumerons les discussions pour en faire ressortir les consensus."

Pour plus d'informations, les personnes et les groupes intéressés sont invités à contacter les représentants de la Commission par écrit, par téléphone ou par télécopieur:

Commission des aînées et des aînés sur l'avenir du Québec  
454, place Jacques-Cartier, 5ième étage  
Montréal, Qc, H2Y 3W3  
Téléphone: (514) 873-7377 - Télécopieur: (514) 873-7704

Numéros sans frais:  
Téléphone: 1 (800) 381-7084 - Télécopieur 1 (800) 382-7084

Veillez prendre note que la Commission des aîné(e)s a prévu deux journées pour l'audition des mémoires soumis par les associations et les regroupements nationaux qui représentent les aîné(e)s. Ces journées se tiendront à Montréal, le 20 février, et à Québec, le 4 mars. Pour toute information à cet égard, veuillez communiquer à la Commission des aîné(e)s aux coordonnées ci-dessus mentionnées.

Pour les organismes régionaux désireux de déposer un mémoire, ces derniers pourraient le faire devant la commission régionale concernée ou devant la Commission des aîné(e)s.

- 30 -

Source: Marie Beaubien  
Agente d'information  
(514) 873-7377

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR PUBLICATION  
IMMÉDIATE

---

### AMORCE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AÎNÉES ET DES AÎNÉS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE: Plus de 175 personnes ont assisté aux premières consultations

**Rouyn-Noranda, le 7 février 1995.** Malgré le froid intense qui sévissait hier en Abitibi, plus de 175 personnes se sont déplacées, faisant même plusieurs kilomètres, pour assister aux premières rencontres que tenait la Commission des aîné(e)s sur l'avenir du Québec. La présidente de la Commission, madame Monique Vézina, était d'ailleurs très encouragée: «Une de mes craintes de départ était la non participation aux travaux de notre Commission. Nous avons été agréablement surpris du niveau d'assistance aux deux activités tenues hier. Cet intérêt augure fort bien pour la suite de nos activités.»

Lors du café-rencontre de 9h et du forum de 14h30, les participants ont eu l'occasion de poser plusieurs questions sur les sujets qui les préoccupaient. L'économie, les alliances internationales et les modalités législatives d'implantation de la souveraineté ont été au coeur des discussions. «Les interrogations soulevées sont fondamentales et confirment l'intérêt des aînés pour l'avenir du Québec. Nous avons eu la démonstration que les gens désirent s'informer et connaître tous les enjeux avant de prendre une décision» de déclarer madame Vézina.

Les rencontres ont été menées dans l'ordre et la discipline compte tenu de l'ampleur des sujets à couvrir en peu de temps. Malgré tout, les dix-sept articles de l'avant-projet de loi ont pu faire l'objet de discussions, de questionnements et de commentaires. Les aînés ont aussi participé à un mini-atelier d'écriture visant à remplir la page blanche qui constitue le préambule de l'avant-projet de loi. Les valeurs les plus fréquemment énoncées touchaient la famille, la solidarité, la fierté, la justice, l'égalité et le respect des différences, la reconnaissance des personnes âgées et la création de ponts intergénérationnels.

La Commission des aîné(e)s poursuit ses activités en Abitibi-Témiscamingue aujourd'hui et demain. Au cours des prochaines semaines, celle-ci se rendra dans plus de vingt-cinq villes à travers le Québec et tiendra pas moins d'une cinquantaine de rencontres. «Nous souhaitons que nos travaux se poursuivent dans l'harmonie pour que tous et chacun puissent s'informer, questionner et commenter dans le respect des différences» de conclure les commissaires.

- 30 -

Source: Marie Beaubien  
Agente d'information  
(514) 873-7377

454, place Jacques-Cartier, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3W3  
Téléphone : (514) 873-7377  
Télécopieur : (514) 873-7704

Sans frais  
Téléphone : 1 800 381-7084  
Télécopieur : 1 800 382-7084

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR PUBLICATION  
IMMÉDIATE

---

### COMMISSION DES AÎNÉ(E)S: L'AVENIR DU QUÉBEC N'A PAS D'ÂGE

**Montréal, le samedi 11 février 1995.** Au terme de leur première semaine de tournée québécoise, les membres de la Commission des aîné(e)s ont constaté que l'avenir du Québec n'avait pas d'âge. Selon eux, les aînés participent aux rencontres de consultation en tant que Québécois à part entière qui s'intéressent autant aux domaines économique, politique que social.

«Préparer l'avenir du Québec n'est plus une question d'âge, c'est une question de statut, de croyance et de foi québécoise. Nous n'avons plus besoin d'avoir vingt, trente ou cinquante ans pour modifier des avant-projets de lois. Ce constat que nous faisons à l'issue de notre première semaine de rencontres nous encourage. Il tendra à faire disparaître les préjugés, les divisions entre les groupes» d'expliquer la présidente de la Commission, madame Monique Vézina. Selon celle-ci, au-delà des interventions en matière économique et légale, les aînés désirent laisser en héritage un projet de société où se regroupent des valeurs fondamentales. «Les aînés sont empreints de sagesse et d'expérience. Leur contribution au débat se circonscrit spontanément dans l'élaboration d'un projet d'avenir basé sur la famille, la solidarité, l'autonomie, le respect et la reconnaissance des diversités.»

La semaine dernière, la Commission tenait des café-rencontres et des forums dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais et des Laurentides. Plus de 600 personnes, représentant une centaine d'organismes, ont participé aux activités. Les consultations se poursuivront au cours des prochaines semaines dans toutes les autres régions du Québec. Les personnes intéressées sont encouragées à venir questionner, commenter ou simplement écouter.

Pour information: Commission des aînées et des aînés sur l'avenir du Québec  
454, place Jacques-Cartier, 5ième étage  
Montréal, Qc, H2Y 3W3  
Téléphone: (514) 873-7377 - Télécopieur: (514) 873-7704

Numéros sans frais:  
Téléphone: 1 (800) 381-7084 - Télécopieur: 1 (800) 382-7084

- 30 -

Source: Marie Beaubien  
Agente d'information  
(514) 873-7377

454, place Jacques-Cartier, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3W3  
Téléphone : (514) 873-7377  
Télécopieur : (514) 873-7704

Sans frais  
Téléphone : 1 800 381-7084  
Télécopieur : 1 800 382-7084



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

---

### COMMISSION DES AÎNÉ(E)S SUR L'AVENIR DU QUÉBEC: UNE DÉMARCHE ENRICHISANTE

**Montréal, le lundi 20 février 1995.** Presque à mi-chemin de sa tournée québécoise, la Commission des aîné(e)s dresse un bilan très positif de ses activités de consultation. En date du 17 février, celle-ci a tenu dix-huit séances dans huit régions du Québec (douze villes) où plus de 1000 personnes ont réfléchi collectivement à l'avenir du Québec. Les douze membres de la Commission sont très satisfaits du taux de participation et tout particulièrement du niveau d'intérêt et de sérénité démontré. «Les gens font preuve d'une ponctualité exceptionnelle et suivent les discussions avec attention, calme et respect jusqu'à la fin. Les salles sont presque toujours remplies à capacité» aux dires des commissaires.

La Commission des aîné(e)s fonctionne un peu différemment des commissions régionales. Les consultations se présentent sous forme de café-rencontres informels le matin et de forums de discussion en après-midi. Seulement deux audiences de mémoires sont prévues, une à Montréal aujourd'hui et une à Québec, le 4 mars prochain. Selon la présidente de la Commission, madame Monique Vézina, les participants se transforment en législateurs. Ils questionnent, commentent, critiquent et amendent, selon le cas, chacun des dix-sept articles de l'avant-projet de loi sur la souveraineté. «L'exercice est très enrichissant pour ceux et celles qui y participent, que ce soit en s'exprimant ou en écoutant. Le moment venu, ils auront les outils nécessaires pour prendre une décision éclairée» d'expliquer celle-ci.

#### UNE SAGESSE QUI S'EXPRIME...

Pas moins de quatre-vingt lettres et trente-cinq mémoires ont été acheminés aux membres de la Commission des aîné(e)s jusqu'à ce jour. «En tant que commissaires, nous allons tirer le meilleur profit de cette sagesse qui s'exprime. Les gens qui interviennent possèdent une riche expérience et par-dessus tout une vision de l'avenir du Québec pour leurs descendants. Notre rôle consiste à refléter le plus fidèlement possible ce que nous entendons, à en dégager les consensus et à formuler des recommandations pour développer un projet de société qui ira dans le sens des préoccupations, des propositions et des valeurs exprimées.»

Dans le cadre des séances, la Commission a enregistré une centaine d'amendements à l'avant-projet de loi dont les principaux sont les suivants:

- Compléter la Charte des droits et libertés par une Charte des devoirs et responsabilités.
- Garantir les programmes sociaux conjoints (fédéral - provincial) tels que l'assurance chômage.
- Favoriser l'immigration dans des secteurs économiques stratégiques.
- Clarifier la citoyenneté des Québécois vivant hors Québec.
- Soumettre la nouvelle constitution au verdict populaire par voie de référendum.

Les consultations de la Commission des aîné(e)s se poursuivront au cours des prochaines semaines dans les régions de Montréal et Laval, du Saguenay - Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de la Beauce et de Québec pour se terminer aux Îles-de-la-Madeleine dans la semaine du 6 mars . Les personnes intéressées sont encouragées à venir questionner, commenter ou simplement écouter.

Pour information: Commission des aînées et des aînés sur l'avenir du Québec  
454, place Jacques-Cartier, 5ième étage  
Montréal, Qc, H2Y 3W3  
Téléphone: (514) 873-7377 - Télécopieur (514) 873-7703

Numéros sans frais:  
Téléphone: 1 (800) 381-7084 - Télécopieur: 1 (800) 382-7084

- 30 -

Source: Marie Beaubien  
Agente d'information  
(514) 873-7377

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**POUR DIFFUSION  
IMMÉDIATE**

---

**COMMISSION DES AÎNÉ(E)S SUR L'AVENIR DU QUÉBEC: LE MOT  
«SOUVERAINETÉ» DÉMYSTIFIÉ**

**Québec, le vendredi 3 mars 1995.** Le sens politique, économique et social du mot «souveraineté» semble mieux compris qu'il ne l'a jamais été au cours des derniers débats sur le sujet, notamment lors du référendum de 1980. C'est ce qui ressort des discussions sur l'article 1 de l'avant-projet de loi lorsque les participants aux activités de la Commission des aîné(e)s expriment leur entendement d'un Québec, pays souverain. «Que l'on soit pour ou contre le fait que le Québec devienne souverain, la majorité des gens comprennent que la souveraineté d'un pays signifie l'autonomie et la liberté d'agir d'un peuple. Plusieurs conviennent également que cette situation n'exclut pas les associations économiques et les alliances internationales qui permettent à une nation de se développer et de maintenir des relations harmonieuses avec ses voisins» d'expliquer Monique Vézina, présidente de la Commission.

Selon les commissaires, cette meilleure compréhension de l'enjeu de base facilite les discussions sereines et objectives dans un sens comme dans l'autre. D'ailleurs, ceux-ci notent que les peurs traditionnelles, dont celles reliées aux pensions de vieillesse, se sont en partie dissipées. «Le niveau de confiance est plus élevé qu'il était. Lors des sessions de travail, les échanges s'enchaînent aisément d'un article à l'autre. Les participants nous font part de leurs questionnements et de leurs opinions sur les différents sujets de l'avant-projet de loi dans le calme et la diversité.»

La Commission ayant déjà rencontré plus de 2 200 personnes, les commentaires reçus jusqu'à maintenant sont nombreux. Pour plusieurs aînés, une meilleure connaissance de l'histoire du pays éclairerait le débat. Pour d'autres, le maintien d'un bon climat social est essentiel. Ce dernier point a suscité plusieurs questions sur les relations éventuelles avec le Canada. Le partage de la dette et la création d'emplois pour les jeunes ont aussi été au coeur des discussions de nature économique. Finalement, des intervenants ont souligné l'importance de l'intergénération. A cet effet, plusieurs ont demandé de prioriser les valeurs familiales dans le respect de l'évolution de la société.

«L'exercice que nous faisons est extrêmement riche en ce sens que nous participons à un échange d'information extraordinaire. Les douze membres de la Commission ont chacun des expériences de vie différentes. À ce bagage, s'ajoute le savoir des participants. A chaque jour de notre tournée, nous assistons à une circulation de connaissances et de sagesse qui va des commissaires à la salle, de la salle à la salle et de la salle aux commissaires» aux dires de madame Vézina.

Les travaux de la Commission des aîné(e)s se termineront aux Îles-de-la-Madeleine le 7 mars prochain. Jusqu'à aujourd'hui, les membres ont parcouru 18 régions, visité 24 villes et tenu 35 rencontres.

Pour information: Commission des aînées et des aînés sur l'avenir du Québec  
454, place Jacques-Cartier, 5ième étage  
Montréal, Qc, H2Y 3W3  
Téléphone: (514) 873-7377 - Télécopieur: (514) 873-7704

Numéros sans frais:  
Téléphone: 1 (800) 381-7084 - Télécopieur: 1 (800) 382-7084

- 30 -

Source: Marie Beaubien  
Agente d'information  
(514) 873-7377



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

---

### **LA COMMISSION DES AÎNÉ(E)S A PARCOURU PRÈS DE 7 300 KILOMÈTRES À TRAVERS LE QUÉBEC**

**Montréal, le jeudi 9 mars 1995.** *Les membres de la Commission des aîné(e)s ont parcouru près de 7 300 kilomètres, couvrant chacune des régions du territoire, dans le but de susciter une réflexion collective sur l'avenir du Québec. Au terme de leurs travaux de consultation, les commissaires considèrent avoir atteint leur objectif. «Nous nous étions donné comme mandat d'expliquer l'avant-projet de loi, de répondre aux questions, d'écouter les commentaires et les propositions. Certains nous ont fait part de leurs convictions et de leurs valeurs, d'autres ont proposé des modifications. Plusieurs ont écouté, cherchant à mieux comprendre les grands enjeux qui animent le débat. Chacun d'entre nous, que ce soit à titre de commissaire ou de participant, ne peut que sortir enrichi de ce vaste exercice démocratique.»*

#### **UNE TRIBUNE ADDITIONNELLE...**

*La Commission des aîné(e)s a été formée dans le but de fournir une tribune d'expression additionnelle aux bâtisseurs du Québec, à ceux et celles pouvant témoigner de leurs expériences et de leur sagesse. Son fonctionnement s'est démarqué des autres commissions par la formule de ses rencontres. «Les café-brioche du matin ainsi que les forums d'après-midi laissaient place à la libre expression des participants dans un climat respectueux et non partisan» d'expliquer Monique Vézina, présidente de la Commission. Bien que les intervenants se soient exprimés en toute liberté, la colonne vertébrale des discussions était l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. Les dix-sept articles étaient expliqués, commentés et questionnés à chacune des réunions. «Les gens se sont apprivoisés au processus législatif que représente l'étude d'un avant-projet de loi traditionnellement réservé aux élus ou à certains groupes de la société» de préciser les commissaires. Les nombreux témoignages reçus en cours de route ont confirmé que l'approche retenue par la Commission avait été fort appréciée des participants.*

#### **LES PRINCIPAUX CONSTATS...**

*Au surlendemain de la dernière séance de consultation de la Commission des aîné(e)s, les principaux constats qui ressortent sont les suivants:*

- *Le grand besoin d'information démontré par le niveau d'intérêt et d'écoute.*
- *La solidarité entre les générations. Les aînés sont préoccupés par les problèmes des plus jeunes et vice versa.*

- *Le décloisonnement des groupes confirmant que l'avenir du Québec n'a pas d'âge. Les vingt, trente, quarante et soixante ans sont tout aussi préoccupés par des questions sociales, économiques que politiques.*
- *Le sens des responsabilités des aîné(e)s par leur participation active à un débat social et politique.*
- *La diversité des préoccupations allant du national à l'international sur un fond de mondialisation.*
- *La qualité et l'intelligence des commentaires.*
- *La sérénité des rencontres et des échanges faisant la preuve d'une plus grande ouverture et d'un plus grand respect des différences.*
- *Le partage des informations des commissaires à l'assistance et inversement, créant un effet de vases communicants.*
- *La capacité populaire de discuter de l'avant-projet de loi selon trois lignes de force touchant les aspects politiques, les aspects économiques et les aspects sociaux.*
- *La démystification du mot «souveraineté» en fonction des définitions spontanées exprimées: «liberté», «autonomie», «ouverture», «maturité». Les craintes traditionnelles font plutôt place aux interrogations ou aux affirmations.*
- *Un meilleur climat de confiance qui facilite l'expression de convictions profondes et l'ébauche d'un projet de société.*

### **QUELQUES CHIFFRES...**

*La Commission des aîné(e)s aura été la première à amorcer ses travaux le 6 février dernier et la dernière à plier bagages le 7 mars. Celle-ci aura pris les bouchées doubles en tenant 39 séances de consultations dans 27 villes de 15 régions du Québec, et ce, en quatre semaines et demie. S'ajoutent aux quelques 2 500 personnes rencontrées, la réception de 140 lettres et de 60 mémoires.*

### **LES ÉTAPES À VENIR...**

*Les membres de la Commission travaillent activement à la préparation du rapport dont le dépôt est prévu le 20 mars prochain. L'exercice consiste à relever le plus fidèlement possible toutes les questions, préoccupations et propositions reçues oralement ou par écrit. Par la suite, une synthèse sera effectuée afin de permettre de dégager les tendances et les consensus. Madame Vézina a profité de ce court bilan pour remercier toutes les personnes qui ont participé aux séances de travail. Elle a aussi tenu à souligner l'assiduité des commissaires qui ont, presque sans exception, assisté à chacune des rencontres. «Nous avons tous ouvert nos esprits, nous nous sommes tous enrichis» de conclure la présidente.*

**ANNEXE D :**

**TEXTES SOUMIS COMME PROJETS DE PRÉAMBULE**

## **PROJET 1**

Le peuple du Québec, dans le respect des droits et libertés de tous, et conformément à sa longue tradition démocratique, décide d'exercer sa pleine souveraineté et déclare :

Tous les citoyens sont égaux devant la loi sans considération de sexe, de religion, d'origine raciale ou ethnique.

La souveraineté du Québec est une condition sine qua non de la survie de la langue et de la culture françaises en terre d'Amérique.

Le respect des droits des autochtones et de la minorité anglophone, la préservation de l'environnement, la lutte à la pauvreté, le développement harmonieux de nos ressources naturelles, l'accueil aux immigrants compatibles, l'ouverture sur le monde et des relations harmonieuses avec nos partenaires canadiens sont des priorités qui doivent être respectées dans toutes les lois.

Le gouvernement, dans toutes ses actions, n'aura en vue que le bonheur et la prospérité de ses commettants qui, en retour, seront heureux de contribuer au bien-être général de la nation.

**N.B. : Texte soumis à la Commission comme projet de préambule**

## PROJET 2

Considérant que le peuple québécois, composé à 80% de francophones et dont le territoire se limite aux frontières actuelles du Québec, se distingue du Canada anglais par sa langue, sa culture, son code civil et ses origines;

Considérant que le peuple québécois désire prendre les moyens pour conserver cet héritage linguistique et culturel afin d'éviter l'assimilation à plus ou moins long terme par les autres peuples anglophones qui l'environnent en Amérique du Nord;

Considérant que l'histoire du pays a démontré à maintes reprises que les Québécois, à cause des valeurs qui leur sont propres, réagissent très différemment des Canadiens hors Québec;

Considérant que le peuple québécois désire se débarrasser de ce carcan appelé «la Confédération canadienne» telle qu'elle fonctionne présentement, carcan qui l'empêche de s'épanouir à son gré, étant continuellement confronté au risque de perdre la liberté de commercer et de s'allier avec qui il le désire;

Considérant que le peuple québécois est fatigué de lutter continuellement et inutilement pour obtenir sa juste part dans les domaines des arts, de la recherche scientifique, des affaires municipales, des affaires sociales, de l'agriculture, sans parler des injustices flagrantes dans l'aménagement du territoire québécois et du jeu diabolique d'Ottawa lors de la Crise d'octobre 1970;

Considérant que de nombreuses questions se posent concernant l'avenir;

Considérant que quelques citoyens doutent de l'opportunité de faire l'indépendance;

Considérant que le peuple québécois, à plusieurs reprises, a demandé sans succès au Canada anglais d'amender la Constitution de façon à la rendre acceptable aux Québécois et de corriger ses différentes politiques;

Le Parlement du Québec décrète ce qui suit : pages 5, 6 et 7 de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec.

**N.B. : Texte soumis à la Commission comme projet de préambule**